

Adresse de retour :
Brupartners
Boulevard Bischoffsheimlaan 26
1000 Bruxelles - Brussel



PB-PP | B-731
BELGIE(N) - BELGIQUE



Le MAGAZINE de Brupartners

Mars
2021

n°
34

Editeur responsable : Caroline Vinckenbosch

www.brupartners.brussels



DOSSIER

Quel développement pour la
Silver Economy à Bruxelles ?

MARS 2021



4



5



28



35

3. ÉDITO

4. ACTUALITÉS

- Save The Date : La Semaine de l'Économie Circulaire de Brupartners
- Sommet social 2021
- Prochain Webinaire

5 - 22. DOSSIER

- Quel développement pour la Silver Economy à Bruxelles ?

23. FOCUS

- L'avis d'initiative de Brupartners relatif aux impacts de la crise liée au COVID-19 sur les situations de pauvreté et de précarité en Région de Bruxelles-Capitale
- L'avis d'initiative de Brupartners concernant les propositions de pistes d'actions en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un Plan « Familles monoparentales »

28. LES AVIS DE BRUPARTNERS

- Avis émis entre le 19 novembre 2020 et le 21 janvier 2021

30. DÉBATS/WEBINAIRES

- « La situation socio-sanitaire et les droits humains en période de COVID-19 »
- « Les 25 ans du CESRBC »

35. BRÈVES

- Le site Internet de Brupartners obtient le label AnySurfer
- Le Conseil de l'Environnement dynamise son site Internet

36. PUBLICATIONS

- Vade-mecum « Clauses sociales dans les marchés publics bruxellois »
- Marché du travail et origine - 4^{ème} Monitoring socio-économique

L'économie argentée

La « Silver Economy » (économie argentée, couleur supposée de la chevelure de la majorité des aînés), ou économie des seniors, désigne les secteurs de l'économie orientés vers les aînés - les personnes de plus de 60 ans. Des personnes qui ont, pour la plupart, cessé leur vie professionnelle, et ont donc du temps pour faire autre chose. Des personnes qui ont, pour la plupart, des besoins spécifiques, notamment en matière de santé. Des personnes qui, sans être nécessairement riches, disposent de revenus qui leur permettent d'avoir un comportement de consommateur autonome.

Commençons par la santé, dans laquelle on a trop souvent tendance à voir une charge.

Il est vrai que si elles sont engagées pour soigner une maladie, ces dépenses ne sont pas associées à un plaisir, auquel on a tendance à réduire la consommation. Mais justement, le plaisir n'est pas le seul moteur de l'économie.

Dans un pays comme la Belgique, la santé est en fait un des gros secteurs de l'économie - plus de 10 % du PIB. Il fait vivre une quantité de personnel dans toutes sortes de qualifications, dans des institutions publiques, privées sans but commercial, ou privées commerciales, dans les institutions de soins proprement dites, dans l'industrie pharmaceutique, la fabrication de matériel médical et bien d'autres, sans omettre les assurances, les mutualités, etc.

Ce qui fausse parfois les perceptions, c'est que le secteur est financé solidairement, à 80 % en moyenne belge (75 % selon la norme de l'OIT), principalement via la sécurité sociale. C'est peut-être pour cela qu'on le considère comme une charge, et non comme un service à forte valeur ajoutée. Mais si on y réfléchit, comment le financer autrement ? La consommation de santé n'est pas une consommation de plaisir ni même à proprement parler de choix. On n'achète pas ses médicaments comme on achète ses vêtements. On ne programme pas sa maladie comme on programme l'achat d'une voiture ou d'une maison. Pour peu que l'affection nécessite une hospitalisation ou des soins de longue durée, personne (ou à peu près) ne peut assumer ses dépenses de santé sur la seule base de ses revenus courants et de son épargne. Nécessairement, ces dépenses doivent être couvertes par une assurance. Les seules questions vraiment ouvertes concernent la forme de cette assurance. Privilégie-t-on une assurance solidaire, financée par une contribution proportionnelle à la capacité contributive, ou une assurance financée par une prime liée au risque personnel de l'assuré ? Privilégie-t-on une assurance publique, ou à tout le moins une assurance sans but de lucre, ou admet-on que la cotisation ou la prime serve en partie à rémunérer des actionnaires ?

Il peut être facilement démontré, théoriquement comme empiriquement, que la solidarité et l'absence de but de lucre reviennent moins cher, et sont par ailleurs plus justes et plus efficaces sur le plan de la santé publique.

La Belgique, et Bruxelles en particulier, sont bien positionnées pour devenir des pôles d'excellence dans le domaine de la santé.

Mais la santé n'est pas le seul secteur de la « Silver Economy », le seul secteur où les aînés ont des besoins ou des attentes spécifiques. Pour identifier ces secteurs, on est plutôt dans le domaine de l'économie classique de marché, voire du marketing. Le dossier que nous publions ci-dessous en donne quelques exemples.

Bonne lecture !



Paul Palsterman
Président

SAVE THE DATE :

La Semaine de l'Économie Circulaire de Brupartners



© Pixabay

Brupartners vous invite à bloquer dans vos agendas la semaine du 26 au 30 avril 2021 pendant laquelle se tiendra « La Semaine de l'Économie Circulaire de Brupartners ».

Objectif : mettre en lumière le développement de l'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale :

- 5 jours ;
- Plusieurs angles et sujets abordés ;
- Des rencontres, des rendez-vous, des publications.

Le programme de cette semaine d'échanges et les informations pratiques suivront très prochainement sur le site, les réseaux sociaux et la Newsletter de Brupartners.

Si vous souhaitez être **tenu au courant** des actualités, publications et événements de Brupartners, il vous suffit d'en faire la demande à communication@brupartners.brussels.

© Go4Brussels2030

Sommet social 2021

Un Sommet social a eu lieu le 24 février dernier, avec pour objet la présentation et la validation de la mise à jour de la Stratégie GO4 Brussels 2030 suite à la crise liée au COVID-19 ainsi que la validation des **priorités économiques et sociales annuelles**.

Ce rendez-vous important entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois a également porté sur les projets déposés par la Belgique dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience en vue de bénéficier des financements européens.

Prochain Webinaire

Brupartners vous convie, fin du mois de mai, à son prochain Webinaire consacré à la question de **l'avenir des commerces de proximité en Région de Bruxelles-Capitale**.

Comme d'habitude, le détail du sujet traité ainsi qu'une présentation des intervenants seront publiés en temps voulu sur le site et les réseaux sociaux de Brupartners. Les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion de Brupartners recevront également un e-mail d'invitation.

Si vous souhaitez être **tenu au courant** des actualités, publications et événements de Brupartners, il vous suffit d'en faire la demande à communication@brupartners.brussels.





Quel développement pour la Silver Economy à Bruxelles ?

L'espérance de vie augmente d'année en année, tandis que le taux de natalité ne cesse, lui, de diminuer jusqu'à engendrer une situation de « baby-bug »¹, terme utilisé par le Bureau fédéral du Plan pour qualifier la situation démographique actuelle en Belgique. À cette tendance s'ajoute l'arrivée en force des baby-boomers à l'âge de la pension. Suite logique de ces phénomènes, la population bruxelloise, comme le reste de la population belge, est vieillissante.

Et la tendance n'est pas prête de s'inverser, puisque le Bureau prévoit qu'en 2060, la Région de Bruxelles-Capitale comptera 1 individu de plus de 67 ans sur 4², même si la population y vieillit à un rythme moins soutenu qu'au niveau national.

Le vieillissement de la population engendre une série de besoins et de dépenses spécifiques et pourquoi pas... d'opportunités. Dans un contexte où les conséquences du vieillissement peuvent faire basculer l'équilibre de la société, il est essentiel de promouvoir des solutions porteuses d'opportunités en matière de « bien vieillir » et de réfléchir à l'implication active des personnes âgées dans la société.

Apparu il y a quelques années seulement, le concept de « Silver Economy », ou « Économie des seniors », semble apporter des réponses (économiques, sociales, fiscales...) prometteuses aux défis posés par le vieillissement de la population, notamment par l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, par une meilleure prise en charge de la dépendance ou encore par la proposition d'emplois non délocalisables.

Pour réussir à promouvoir le développement d'une Silver Economy au niveau bruxellois, à l'instar de certaines régions du monde qui ont réussi le pari, il est essentiel de s'appuyer sur des technologies innovantes produites par les entreprises bruxelloises et d'impliquer les différents acteurs régionaux (associations, fondations, mutuelles, entreprises...) dans cette dynamique, tout en tenant compte des spécificités du tissu économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

En vue d'apporter une humble pierre à l'édifice de cette solution, ce dossier se donne pour objectif d'ouvrir la discussion bruxelloise sur le sujet et de présenter les opportunités que présente cette économie transversale. A cette fin, le dossier reprend dans un premier temps la définition et la contextualisation de la Silver Economy, la situation démographique de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les objectifs et opportunités de cette nouvelle économie pour s'intéresser, dans un second temps, aux avancées et initiatives dans diverses régions du monde.

¹ Bureau fédéral du Plan. (2020, mars). Perspectives démographiques 2019-2070 – Population et ménages. Site : https://www.plan.be/uploaded/documents/202003030902350.FOR_POP1970_12071_F.pdf

² Bureau fédéral du Plan. (2017). Perspectives démographiques 2016-2060 - Population et ménages.

I. LA SILVER ECONOMY

a) La Silver Economy, c'est quoi ?

La Silver Economy a été définie par la Commission européenne comme étant « l'ensemble des opportunités économiques relatives au vieillissement de la population et qui prennent en compte les besoins spécifiques de la population âgée de 50 ans ou plus »³. Plus précisément, la « Silver Economy », ou « Économie des seniors », est la **filrière industrielle qui regroupe l'ensemble des biens et services destinés à améliorer l'espérance et la qualité de vie des personnes âgées.**

Comme son nom l'indique, la Silver Economy ne constitue pas un marché mais bien une **économie transversale** qui se décline dans une multitude de marchés et de secteurs. Elle concerne donc tous les biens et services qui sont conçus pour couvrir les besoins liés à l'avancée en âge de l'ensemble de la population⁴.

Les biens et services de la Silver Economy peuvent être divisés en deux catégories :

1. **Les biens et les services à destination des seniors dits « actifs »** : les produits alimentaires améliorant les défenses naturelles ou diminuant le taux de cholestérol, les crèmes anti-âge, ...
2. **Les biens et les services à destination des personnes plus âgées et fragilisées** : les détecteurs de chute dotés de capteurs optiques, les vêtements plus faciles à enfiler, les produits financiers spécialement conçus pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, les robots-assistants ou encore les verres « intelligents », permettant aux aidants de suivre le niveau d'hydratation d'une personne âgée, ...

L'objectif derrière cette seconde catégorie est de développer des biens et services pensés pour que les personnes âgées puissent rester le plus longtemps possible à domicile en toute autonomie. La Silver Economy vise ici à apporter une réponse adéquate à la prévention et à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Il s'agit de **gérontechnologies**^{5,6}, déjà présentes au sein de nouveaux secteurs d'activités. La Commission européenne met d'ailleurs en évidence les secteurs où les avancées technologiques sont le plus à même de rencontrer les besoins des personnes âgées⁷ :



Santé connectée

- » Ex : Dossiers médicaux digitalisés, ordonnances en ligne
- » Ex : Applications logicielles dédiées à la santé
- » Ex : Services de santé mobile



Soins intégrés

- » Ex : Solutions TIC pour le suivi des soins de santé



Robotique et jeux



Tourisme pour les seniors



Environnement bâti et domotique

- » Ex : Solutions robotiques domestiques pour favoriser le maintien à domicile



Outils/applications pour un mode de vie actif et sain

- » Ex : Téléphones intelligents, montres connectées, trackers de fitness, lunettes et vêtements intelligents, dispositifs médicaux, dispositifs d'info divertissement



Enseignement supérieur en ligne



Entrepreneuriat pour les seniors



Mobilité intelligente

³ Commission européenne. (2015). Growing the European Silver Economy. Background paper. Site : <http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/active-healthy-ageing/silvereco.pdf>

⁴ Rengot, N. (2015). La Silver Économie : un nouveau modèle économique en plein essor. *Géoéconomie*, 76(4), 43-54. <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2015-4-page-43.htm>

⁵ Genteuil, S. (2017). "Silver Économie": l'économie au service des aînés ou nouvel eldorado pour le marché ? *Enéo*, Focus.

⁶ Laperche, B., Uzunidis, D. (2014). Dans quelle mesure le vieillissement de la population génère-t-il des innovations technologiques ? Portée et limites des gérontechnologies. *Innovation Forum VI*, Nanterre.

⁷ Commission européenne. (2018). La Silver Économie – Résumé. Site : http://publications.europa.eu/resource/cellar/2dca9276-3ec5-11e8-b5fe-01aa75ed71a1.0001.01/DOC_1



© Philips

Le robot Icat (interactive cat) a été développé et produit par l'entreprise Philips. Ce petit robot mobile en forme de chat jaune est équipé d'un micro, d'enceintes et d'une caméra et a été élaboré en vue d'aider les personnes âgées au quotidien en termes de services et de divertissement.



© Orangelinks

Au Japon, un QR code sur l'ongle permet aux personnes âgées d'éviter de se perdre.



© Hitachi

Au Japon, la voiture-robot « Ropits » se conduit automatiquement et permet de rouler aussi bien sur la route que sur le trottoir.



© Kompaï robotics

Créé en France en 2012, le robot Kompaï peut être utilisé comme assistance à domicile ou bien en maison de retraite, mais également servir à l'aide aux soins à domicile. Il est capable de fournir des informations concernant l'emploi du temps, la météo, les médicaments à prendre, en plus de fournir une aide à la marche.



© Silvereco

Encore au Japon, le robot-peluche Paro est utilisé en atelier d'animation et en thérapie relationnelle individuelle pour les malades d'Alzheimer et maladies apparentées.



© Kickstarter/Tombot

Tombot est un golden retriever qui aboie, remue et réagit au toucher... tout comme un vrai chien. Il a été conçu pour tenir compagnie à ceux qui n'ont pas la capacité d'avoir un véritable animal. L'idée est d'apporter un soutien émotionnel aux personnes âgées et atteintes de démence.



© Robots.nu

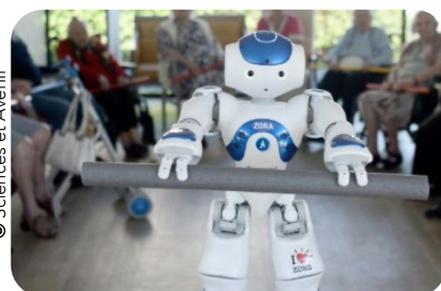
Care-O-Bot est un robot d'assistance mobile permettant d'aider les personnes âgées dans les tâches de la vie quotidienne. Équipé d'un bras mobile et d'une caméra lui permettant de

reconnaître et de saisir un objet, il est capable d'effectuer des actions simples comme apporter un verre d'eau par exemple.



© EurekaWEB

NeCoRo est le premier chat électronique (NeCoRo provient du mot « chat » en japonais). Il ronronne de contentement quand on le caresse et se montre câlin envers son propriétaire, en exécutant des sons et des mouvements félines.



© Sciences et Avenir

Nao est un robot qui « travaille » comme coach pour seniors côté du personnel de soins. Autonome et doté de capteurs, il voit, entend et se déplace. Entièrement programmable, il s'adapte aux besoins et aux envies de chacun : jouer au loto, stimuler la mémoire, amener un résident à chanter ou encore à faire des exercices thérapeutiques. Il a été conçu par la société française Aldebaran Robotics mais c'est la société belge Zora Robotics qui a intégré son intelligence artificielle avec un logiciel spécialement étudié pour assister les personnes âgées dépendantes.



En réalité, la Silver Economy apporte un soutien essentiel à une série d'activités, réparties dans des secteurs très variés :

- **Santé** : soins à domicile, médecine à distance, nutrition, objets de santé connectés, ... ;
- **Sécurité et autonomie** : téléassistance, détecteurs de chute, ... ;
- **Habitat** : logements adaptés, domotique, ... ;

- **Services** : services à la personne, aide-ménagère, prévoyance, ... ;
- **Loisirs** : tourisme, sport, jeux, ... ;
- **Information et communication** : téléphones mobiles, tablettes, Internet, ... ;
- **Transports** : aides à la mobilité, transports adaptés, véhicules autonomes, ...

La Commission européenne attire cependant l'attention sur le fait que la mise en œuvre opérationnelle de ces solutions n'est pas aussi simple qu'un claquement de doigts et que plusieurs défis et obstacles peuvent se dresser sur la route des orientations politiques (cf. Figure 1).

b) La situation démographique en Région de Bruxelles-Capitale

Au 1^{er} janvier 2019, la Région bruxelloise comptait **1.208.542 habitants** contre 964.385 en 1990. Elle n'a jamais été aussi

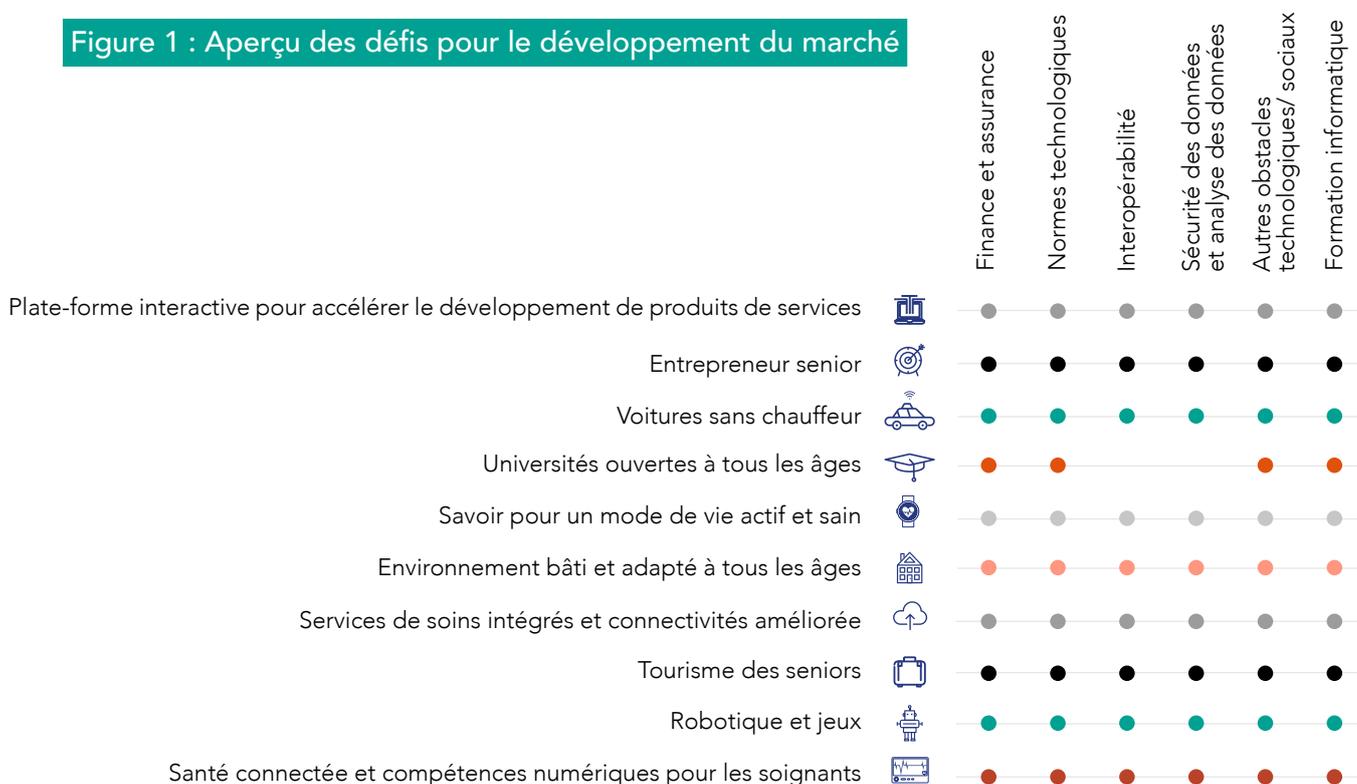
peuplée et poursuit, pour la 23^{ème} année consécutive, l'épisode de croissance démographique entamé en 1996⁸.

« En effet, entre 1989 et 1996, la population bruxelloise a globalement diminué et, depuis 1996, elle n'a jamais cessé d'augmenter. Si elle était d'abord limitée, la hausse est devenue importante en 2001 et 2002, pour diminuer en 2003 et 2004.

Néanmoins, à partir de 2005, la croissance repart à la hausse, pour dépasser les plus de 20.000 habitants par an en 2008 et 2009 et atteindre un record en 2010 (près de 30.000 habitants supplémentaires). On peut parler de boom démographique pour la période 2007-2012, au cours de laquelle la Région de Bruxelles-Capitale a gagné un total de plus de 123.500 habitants en 6 ans (soit en moyenne 20.000 habitants supplémentaires par an).

Depuis lors, l'évolution est plus irrégulière, avec des années plus modestes (2016 principalement, et, dans une moindre mesure, 2013 et 2017), et une croissance de 54.000 habitants entre

Figure 1 : Aperçu des défis pour le développement du marché



© Commission européenne

⁸ Bureau fédéral du Plan. (2020, mars). Perspectives démographiques 2019-2070 – Population et ménages. Site : https://www.plan.be/uploaded/documents/202003030902350.FOR_POP1970_12071_F.pdf

2013 et 2019 (soit en moyenne 9.000 habitants supplémentaires par an).

Cette évolution démographique est le résultat des trois mouvements qui se déroulent en même temps :

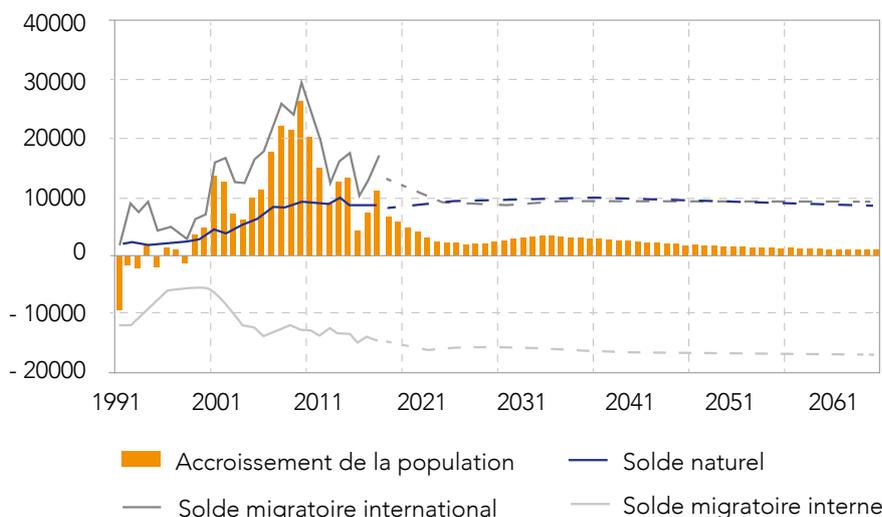
- Le **mouvement naturel** a eu un impact positif pour chaque année entre 1992 et 2019. Il y a donc eu systématiquement plus de naissances que de décès en Région de Bruxelles-Capitale au cours de chacune des 27 années d'observation.
- Il en va de même pour le **mouvement migratoire international** : le nombre d'immigrations depuis les autres pays du monde a toujours dépassé celui d'émigrations vers l'étranger.
- Enfin, l'impact du **mouvement migratoire interne** a été systématiquement négatif sur l'évolution démographique de la Région de Bruxelles-Capitale : au cours de chacune des 27 années d'observation, le nombre de départs vers le reste du pays a dépassé celui des arrivées depuis le reste du pays⁹.

Selon le Bureau fédéral du Plan¹⁰, la population de la Région de Bruxelles-Capitale va augmenter de 9 % d'ici 2070, soit une augmentation annuelle de 2.100 habitants. Une augmentation moins soutenue que celle observée entre 1991 et 2019, période pendant laquelle la population a augmenté, en moyenne, de 9.000 habitants par an.

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population désigne une modification progressive de la pyramide des âges qui se caractérise par une augmentation de la proportion des

Figure 2 : Croissance annuelle de la population et de ses composantes – Région de Bruxelles-Capitale



Source : 1991 - 2018, observations : RN-Statbel et calculs BFP. 2019 - 2070 : Perspectives démographiques 2019 - 2070. BFP-Statbel.

personnes âgées et par une diminution du poids relatif des personnes plus jeunes. Les facteurs en cause sont :

- La **diminution de la fécondité** ;
- Le **recul de la mortalité**.

Ce processus est une tendance lourde de la démographie des pays industriellement développés. Il a débuté en Belgique à la fin du XIX^e siècle et s'est accéléré à partir de 1920¹¹.

À long terme et selon les dernières projections du Bureau fédéral du Plan¹², la structure d'âge de la population belge va subir une transformation significative, notamment par l'**augmentation soutenue des personnes de 67 ans et plus**. La part de cette catégorie de la population passe en effet de 17 % en 2019 à 24 % en 2070 tandis que le **coefficient de dépendance des personnes âgées**¹³ double presque, passant de 26 % en 2019 à 42 % en 2070.

Bien que le vieillissement de la population bruxelloise soit moins prononcé que dans le reste du pays, cette tendance au « **papy-boom** » s'observe aussi dans les projections la concernant. La part de la population des 67+ passe de 12 % en 2019 à 17 % en 2070. Le coefficient de dépendance passe, lui, de 18 % en 2019 à 27 % en 2070.

Le vieillissement de la population engendre des impacts dans plusieurs domaines (finances publiques, santé, logement...) et apporte avec lui de nouveaux besoins et de nouvelles dépenses spécifiques :

- Le système des pensions devra trouver une manière de supporter l'arrivée en force de nombreux nouveaux pensionnés ;
- Les services de soins de santé aux personnes âgées et le nombre de places dans les maisons de repos, tous deux en constante

⁹ IBSA. (2020, janvier). Focus n°34 – Baromètre démographique 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale. Site : https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-34_FR_v6_0.pdf

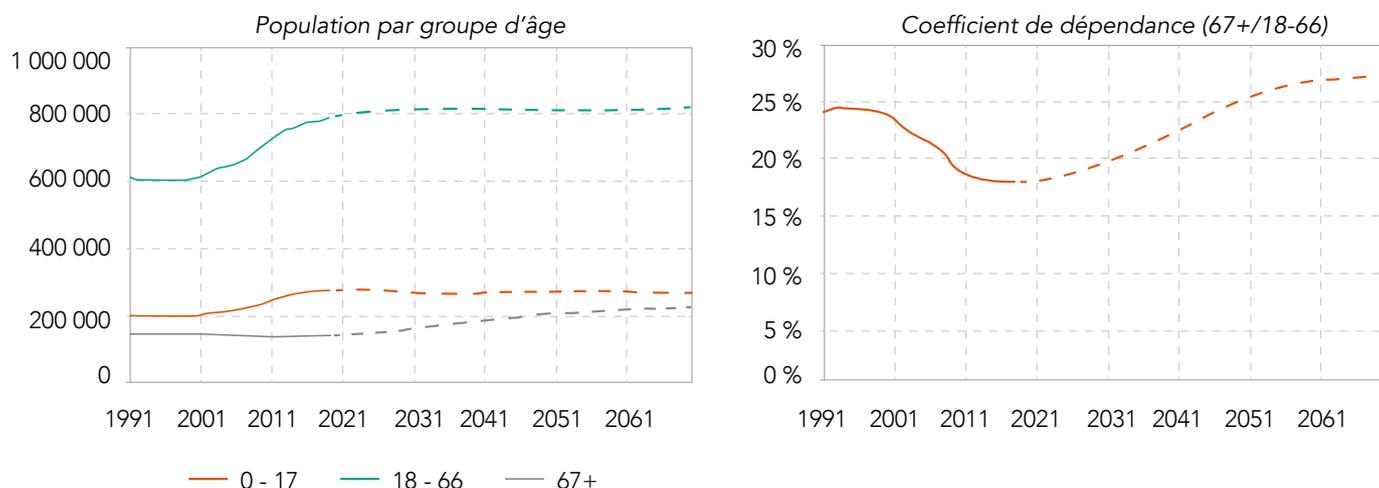
¹⁰ Bureau fédéral du Plan, Statbel. (2020, juin). Observations - 2020-2071 : perspectives - mise à jour COVID -19 Juin 2020.

¹¹ Fondation Roi Baudouin. (2006). Où vivre mieux ? Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées. Aperçu des possibilités d'habitat groupé pour personnes âgées en Wallonie.

¹² Bureau fédéral du Plan. (2020, mars). Perspectives démographiques 2019-2070 – Population et ménages. Site : https://www.plan.be/uploaded/documents/202003030902350.FOR_POP1970_12071_F.pdf

¹³ Exprimé en pourcentage, le degré de dépendance des personnes âgées est le rapport entre le nombre de personnes ayant atteint un âge auquel elles sont généralement inactives et le nombre de personnes en âge de travailler

Figure 3 : Indicateurs du vieillissement de la population - RBC



Source : 1991 - 2019, observations : RN-Statbel et calculs BFP. - 2020 - 2070 : Perspectives démographiques 2019 - 2070. BFP-Statbel.

augmentation, constitueront un coût non négligeable pour la collectivité ;

- La présence toujours plus nombreuse de personnes âgées amènera de nouvelles demandes et de nouveaux besoins en matière de logements, obligeant le parc immobilier bruxellois à repenser son offre, tant au niveau quantitatif (hausse de la demande, pour les personnes âgées et pour les générations suivantes) que qualitatif (logements adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées, hausse des logements comprenant 1 chambre...).

de travailler (actuellement près de 60 % de la population) sera réduite à 53 % en 2040¹⁴.

En Région de Bruxelles-Capitale, le vieillissement de la population, même s'il est moins prononcé que dans les deux autres Régions, affectera l'ensemble des politiques régionales (aide à la personne, services sociaux, urbanisme, mobilité, logement, etc.). Le phénomène doit donc être anticipé, et une approche globale portée sur les besoins des personnes âgées devra être développée dans et pour les prochaines années.

1) Financement des dépenses sociales (pensions, soins de santé, ...)

En Belgique, le financement du **système des pensions** est organisé selon un **système de répartition**, ou de « **pay-as-you-go** » (PAYG)¹⁵. Ce système a été mis en place après la Seconde Guerre mondiale, alors que l'espérance de vie

moyenne était d'environ 65 ans. Dans un système de répartition, les cotisations des travailleurs paient les allocations versées aux retraités du moment. Dans ce type de régime, la part des inactifs au sein de la population est donc un élément important à considérer.

Les baby-boomers, aujourd'hui âgés, représentent une part significative de la population. Leur espérance de vie, de plus en plus longue, entraîne une hausse des **dépenses en matière de pensions**. Suite à cette situation, le ratio du nombre d'actifs par personne âgée diminue de plus en plus, engendrant parfois une réflexion autour de la nécessité de réformer les méthodes de financement des systèmes de pensions¹⁶.

Selon les projections du rapport 2019 du Comité d'étude sur le vieillissement (CEV), le **coût budgétaire du vieillissement** passera, au niveau national, de 25,2 % du PIB en 2018 à **27,6 % du PIB en 2070**¹⁷. Le coût budgétaire devrait culminer en 2040 à 29,1 % du PIB (cf. Figure 5), soit

Impacts

D'après les projections des Nations Unies, la part de citoyens belges de plus de 65 ans dans la population totale passera de 18 % en 2018 à près de 26 % en 2040. En revanche, la part de la population en âge

¹⁴ Blog Degroof. (2018, mai). Quelle est l'ampleur du problème du vieillissement de la population en Belgique ? Site : <https://blog.degroofpetercam.com/fr-be/vieillessement-population-en-belgique>

¹⁵ En complément de ce système, un pilier « individuel » prévoit que les contributions des actifs d'aujourd'hui serviront à assurer les retraites de ces mêmes individus une fois qu'ils auront quitté le marché du travail.

¹⁶ Michel, M., Selleslagh, D. (2020, octobre 10). La Vivaldi va s'attaquer aux frais des 2^e et 3^e piliers. L'Echo. <https://www.lecho.be/monargent/analyse/pension/la-vivaldi-va-s-attaquer-aux-frais-des-2e-et-3e-piliers/10256768.html>

¹⁷ Comité d'étude sur le vieillissement. (2019, juillet). Rapport annuel 2019. Site : https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_vieillessement_2019_07.pdf

une facture supplémentaire de quelque **17,1 milliards d'euros** (estimation faite sur le PIB du cru 2018)¹⁸.

Selon le CEV, les dépenses sociales augmenteront donc de 3,8 points de pourcentage du PIB durant les vingt prochaines années (cf. Figure 4). Sur base des mêmes projections, une stabilisation du phénomène devrait cependant avoir lieu en 2070.

Entre 2018 et 2040, le coût budgétaire du vieillissement sera donc positif. Il sera le résultat des dépenses en matière de pensions mais aussi de soins de santé. Le rapport précise néanmoins que l'augmentation des dépenses en matière de soins de santé dans les prochaines années ne sont pas seulement à imputer au vieillissement de la population, mais également au coût des nouvelles technologies médicales.



Si les dépenses en matière de pensions et de soins de santé auront tendance à augmenter le coût budgétaire du vieillissement, les autres dépenses sociales (particulièrement les dépenses

de chômage et d'allocations familiales) contribueront, par contre, à le réduire¹⁹.

Les projections du rapport 2019 du CEV mettent également en lumière que la

Figure 4 : Évolution des dépenses sociales et coût budgétaire du vieillissement à long terme
Scénario de référence de juillet 2019

Composantes du coût budgétaire du vieillissement	Scénario de référence de juillet 2019					
	2018	2040	2070	2018 - 2040	2040 - 2070	2018-2070
	En pour cent du PIB			En point de pourcentage du PIB		
Pensions ^a	10,7	13,0	12,5	2,3	- 0,5	1,8
Soins de santé ^b	8,0	10,4	10,1	2,4	- 0,3	2,1
Incapacité de travail ^c	2,0	1,9	1,8	- 0,1	- 0,1	- 0,2
Chômage ^d	1,5	1,0	1,0	- 0,5	- 0,1	- 0,6
Allocations familiales	1,5	1,2	1,0	- 0,3	- 0,2	- 0,5
Autres dépenses sociales ^e	1,5	1,4	1,3	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Total	25,2	29,1	27,6	3,8	- 1,4	2,4

- a. Pensions du régime salarié, du régime indépendant et de la fonction publique, y compris la GRAPA et les pensions des entreprises publiques à charge de l'État (dans ce dernier régime, les résultats présentés dans ce rapport n'intègrent pas le relèvement de l'âge et de la condition de carrière pour retraite anticipée, ni le relèvement de l'âge légal de la retraite).
- b. Dépenses publiques de soins de santé, aigus et de longue durée.
- c. Allocations de maternité, d'incapacité primaire et d'invalidité
- d. Y compris chômage avec complément d'entreprise et crédit-temps et interruption de carrière.
- e. Principalement les dépenses pour accidents de travail, maladies professionnelles, Fonds de sécurité d'existence (seulement la partie relevant de la sécurité sociale selon les principes du SEC 2010), les allocations pour personnes handicapées et le revenu d'intégration.

¹⁸ Mathieu, B. (2019, juillet 09). Le coût du vieillissement à un sommet en 2040. L'Echo. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/le-cout-du-veillissement-a-un-sommet-en-2040/10143941.html>

¹⁹ Comité d'étude sur le vieillissement. (2019, juillet). Rapport annuel 2019. Site : https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_veillissement_2019_07.pdf

précarité des personnes âgées est, quant à elle, appelée à diminuer, augmentant ainsi les dépenses et le pouvoir d'achat de cette catégorie de la population²⁰.

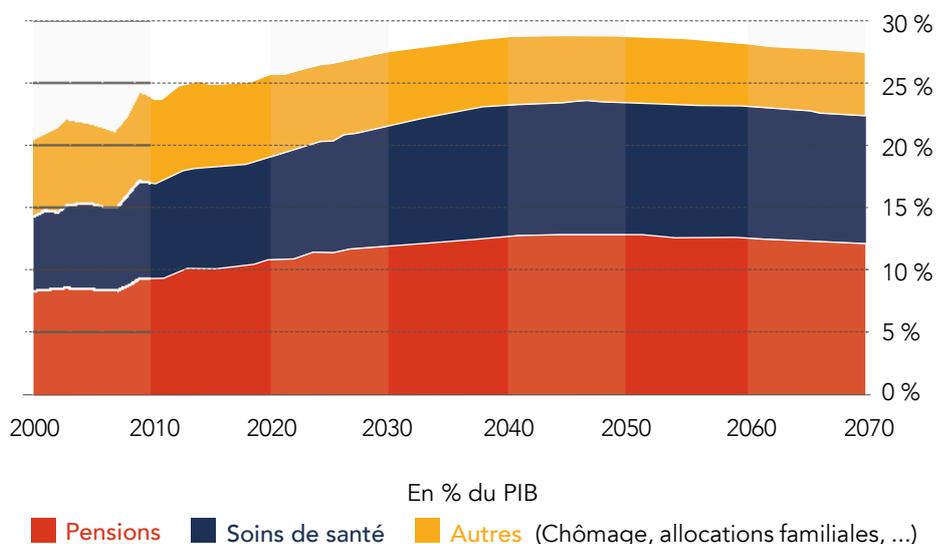
2) Soins de santé

Les évolutions démographiques ne sont pas sans avoir une influence sur les dépenses en matière de soins de santé. Il y a quelques années, le groupe de travail sur le vieillissement du Comité de Politique Économique réalisait déjà des projections sur les défis budgétaires que poserait le vieillissement de la population²¹.

Dans certains pays européens, les soins de santé sont majoritairement fournis par des institutions plutôt que par des membres de la famille, ce qui conduit évidemment à des niveaux plus élevés de dépenses publiques. Dans d'autres pays européens, la tradition est de plutôt fournir les soins dans un environnement familial. Dans ce cas, il est probable qu'un certain nombre de soins aux personnes âgées sont donnés en dehors des systèmes de santé au sens strict.

Avec le vieillissement démographique, une part de plus en plus grande de la population se situera dans des tranches d'âge où le coût individuel des soins de santé est plus élevé. Toutes choses égales par ailleurs, le vieillissement conduira donc à un accroissement du poids des dépenses de santé dans le PIB. Cependant, il est peut-être assez simpliste de ne tenir compte que du facteur vieillissement pour réaliser une projection des dépenses. D'autres facteurs peuvent également jouer comme l'accroissement des dépenses dues au coût des technologies et l'augmentation de la propension (collective ou individuelle) à consommer

Figure 5 : Le pic du coût du vieillissement sera atteint en 2040



des dépenses de santé lorsque le niveau de vie d'une société augmente.

Selon une autre étude, le vieillissement de la population entraînerait concrètement, entre 2010 et 2060, une augmentation des dépenses publiques en matière de santé de 1,5 point de PIB, autrement dit, une hausse de 20 %²².

3) Logements

Le vieillissement de la population aura incontestablement un impact significatif sur le **parc immobilier bruxellois**. Dans ce contexte démographique, la construction de nouveaux logements accessibles et adaptés aux besoins des personnes âgées et l'adaptation de l'immobilier ancien sont nécessaires.

Au niveau quantitatif, le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie font que les personnes âgées vivent plus longtemps dans leur habitation et, par conséquent,

que les générations suivantes (enfants, petits-enfants) doivent, beaucoup plus souvent qu'auparavant, chercher eux aussi un logement. La demande en matière de logements augmentera donc encore davantage avec les années²³. Avec d'autres acteurs, dont le Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving (HIVA) et le Bureau du Plan, la Confédération Construction de la Région de Bruxelles-Capitale réalisait il y a quelques années une simulation de l'augmentation de l'offre à créer dans le futur, pour répondre aux conséquences du vieillissement de la population.

Au niveau national, « [...] Tenant compte de l'évolution démographique et de la tendance à la mobilité des cinquantenaires, le nombre de logements recherchés par les personnes de plus de 50 ans devrait passer de 37.500 par an aujourd'hui à 45.000 en 2020, ce nombre pouvant être revu à la hausse (jusqu'à 67.000) si la mobilité de cette classe d'âge s'accélère. »²⁴. Il s'agit de perspectives volontairement sous-évaluées, car elles ne tiennent pas compte

²⁰ Ibid.

²¹ Bogaert, H., Bains, M. (2003). Vieillissement de la population et dépenses publiques de soins de santé et de soins aux personnes âgées. Reflets et perspectives de la vie économique, 42(1), 5-16. <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2003-1-page-5.htm>

²² Tenand, M. (2014). Vieillissement démographique : la hausse des dépenses de santé est-elle inexorable ? Informations sociales, 183(3), 74-82. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-3-page-74.htm#s1n5>

²³ Kedzior, M. (2020). L'avenir de l'habitat pour les personnes âgées : réflexion sur les besoins et la convenance du logement et de l'habitat des aînés. Faculté d'architecture, ingénierie architecturale, urbanisme, Université catholique de Louvain. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:24880>

²⁴ Confédération Construction. (2010). Rapport annuel 2009-2010. Site : <https://www.constructionconfederation.be/Portals/0/pdf/2009-2010.pdf>

de nombreux facteurs qui influenceront irrémédiablement la demande vers le haut, comme la professionnalisation des soins ou l'augmentation de la durée de la période de dépendance.

Au niveau qualitatif, les **demandes et les besoins des résidents issus de la génération du baby-boom** vont accroître les attentes en matière de qualité, tant du logement que des services. La plupart des personnes âgées expriment le désir de rester le plus longtemps possible dans leur maison, en retardant le moment où le besoin d'une assistance ou d'une prise en charge se fera ressentir. Le secteur se diversifie et il sera amené à amplifier cette diversification dans le futur pour permettre à cette catégorie de la population de rester maître de son environnement. Les populations âgées sont hétérogènes et il faudra prévoir une offre qui correspondra, d'une part à la demande que chaque individu exprimera et, d'autre part, aux besoins des personnes de cette catégorie d'âge.

Par ailleurs, le vieillissement de la population contribue à une hausse des ménages composés d'une personne (de 34 % en 2017 à 42 % en 2070). Il y aura donc une demande accrue de **petits logements comprenant une chambre**²⁵.

Si les maisons de repos et les résidences services seront toujours au centre de la demande en matière de logements pour les personnes âgées, d'autres **solutions innovantes** sont également amenées à se développer pour l'autonomie et le plus long maintien à domicile qu'elles proposent : logement intergénérationnel, habitat partagé ou groupé, logement à loyer encadré, etc²⁶.

Actuellement, 4 types de nouveaux logements et de niveaux d'accueil peuvent être distingués entre le logement ordinaire et la maison de repos :

- Le concept de « **senior housing** » (ou logement pour seniors) recouvre des appartements ou des maisons de qualité, vers lesquels les personnes déménagent par choix et non par nécessité, dans le but d'avoir un style de vie active parmi des personnes du même âge.
- « **L'adapted housing** » (ou logement adapté) désigne un ensemble d'appartements privés, généralement situés à proximité de services ciblés pour les personnes âgées.
- « **L'assisted housing** » (ou logement assisté) comprend à la fois des espaces privés et des aires et des fonctions collectives. Des espaces dédiés à la vie commune peuvent également s'ajouter à cette disposition.
- « **Les nursing flats** » (ou appartements de soins) représentent le dernier niveau et sont parfois appelés les « nouvelles maisons de soins » pour leur ressemblance avec celles-ci.

c) Objectifs et opportunités de la Silver Economy

La Silver Economy est définie comme l'ensemble des opportunités économiques relatives au vieillissement de la population qui prennent en compte les besoins spécifiques de la population âgée de 50 ans ou plus. Plus que ça, elle est un facteur d'équilibre, porteuse à la fois d'opportunités pour les entreprises et d'une identité positive et socialement incluse pour les personnes âgées.

Elle pose également le postulat que **les seniors, loin de représenter un poids pour l'économie de la société, la favorisent au contraire, en constituant potentiellement un nouveau groupe d'acteurs mais aussi de consommateurs, aux besoins et attentes spécifiques**²⁷ : aménagements spécifiques pour le maintien à domicile, commerces de proximité, maisons médicales, aménagement des espaces urbains et des voiries, accroissement de l'offre des métiers dans le domaine des soins de santé et des soins à domicile, bénévolat,...



© Pixabay

²⁵ GEO Consulting. (2019, septembre). 4 Tendances Qui Ont Un Impact Sur Les Projets Immobiliers. Site : <https://www.geoconsulting.be/4-tendances-qui-ont-un-impact-sur-les-projets-immobiliers/>

²⁶ Kedzior, M. (2020). L'avenir de l'habitat pour les personnes âgées : réflexion sur les besoins et la convenance du logement et de l'habitat des aînés. Faculté d'architecture, ingénierie architecturale, urbanisme, Université catholique de Louvain. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:24880>

²⁷ Ibid

La Silver Economy, en plus d'être considérée comme une économie transversale, constitue également un **projet politique** pour les pays européens, amenés non pas à affronter les « problèmes » mais à relever les « défis » liés à la hausse du nombre de personnes âgées au sein des populations.

→ **ACTEURS** - Sur base d'un marché qui s'étend d'année en année, une des promesses de la Silver Economy est de faire accroître le Produit Intérieur Brut (PIB) en proposant aux personnes âgées de **rester actives**, que ce soit via du **bénévolat** ou via un **emploi adapté** aux conditions de vie de cette tranche de la population (condition physique, santé, déplacements moindres...). L'objectif visé, à terme, est la création de nouveaux emplois.

→ **CONSOMMATEURS** - En incitant le secteur privé à développer des services et des technologies liés à l'amélioration de la qualité de vie, à l'augmentation de l'espérance de vie au maintien à domicile des personnes âgées, les pouvoirs publics envisagent la Silver Economy comme une **opportunité pour limiter les dépenses consacrées à l'avancée en âge**, notamment celles liées aux soins de santé et aux investissements dans les maisons de repos.

→ **CONSOMMATEURS** - D'autres domaines sont également appelés à développer de nouveaux biens et services destinés à répondre aux attentes des personnes âgées, actives de plus en plus longtemps : **tourisme, mobilité, technologies de l'information et de la communication...**

Selon une récente étude de la Commission européenne, la Silver Economy génère tout autant qu'elle consomme. En effet, rien qu'en 2015, elle aurait généré plus de 4,2 billions d'euros de PIB et soutenu plus de 78

millions d'emplois au sein de l'économie de l'Union européenne, ce qui équivaut à 29 % du PIB et 35 % des emplois de l'Union²⁸.

Plusieurs acteurs sont concernés par les enjeux de la Silver Economy, plus particulièrement :

- Les **entreprises** (entreprises de gérontechnologies, start-ups du numérique, entreprises sociales, ...);
- Les **organismes de protection sociale** (mutuelles, instituts de prévoyance, caisses de retraite complémentaire, ...);
- Les **professionnels du secteur médico-social**;
- Les **organismes de recherche et établissements universitaires**.

Toutefois, le risque est d'orienter la Silver Economy dans une approche utilitariste, vers une finalité purement économique, qu'il s'agisse de création d'emplois, de leviers de croissance ou d'opportunités commerciales. Le bien-être, les attentes et les besoins des personnes âgées doivent constituer la **première préoccupation** de la Silver Economy.

« Bien vieillir », « Vieillesse active »... Quelques notions

Pour éviter de tomber dans le piège de l'approche utilitariste, le développement de la Silver Economy doit intégrer des notions souvent méconnues tels que le « bien vieillir » et le « vieillissement actif ».

Selon l'UNIPSO et son étude « *Le bien vieillir en Wallonie : regard intersectoriel de l'UNIPSO*²⁹ », la notion de « **bien vieillir** » suggère que les politiques publiques autour des personnes âgées ne peuvent pas se limiter à la question des soins de santé et que ces personnes, malgré leur âge, restent des citoyens

à part entière de la société, pour lesquels l'épanouissement culturel, les liens sociaux, la mobilité ou encore l'autonomie restent des enjeux cruciaux.

Le schéma du « Bien vieillir », repris de l'étude de l'UNIPSO, dresse par ailleurs une vision transversale des dispositifs et des actions à mettre en place (aux niveaux macro, méso et micro) pour placer les personnes âgées au centre des politiques publiques :

- ✓ Qualité et accessibilité des soins de santé ;
- ✓ Prévention de la maltraitance ;
- ✓ Renforcement des liens sociaux ;
- ✓ Accessibilité et adaptation de la mobilité et des aménagements urbains et ruraux ;
- ✓ Participation sociale et citoyenne ;
- ✓ ...

Toujours selon l'UNIPSO, « Il est impératif de conjuguer et de coordonner les divers thèmes et d'agir au niveau micro sur les attitudes et les comportements, au niveau méso sur l'adaptation des services et des infrastructures, mais il faut également adapter les politiques et les programmes au niveau macro. »

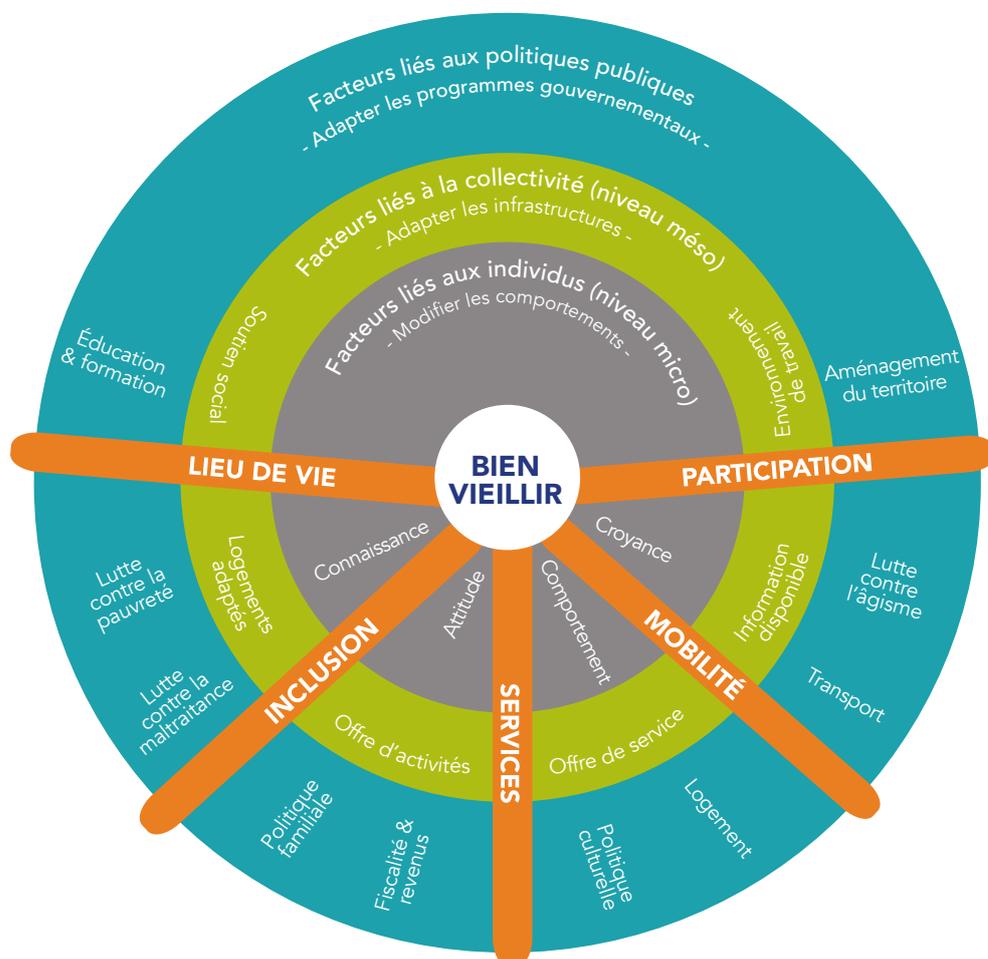
Cette notion de « Bien vieillir » rejoint celle du « **vieillesse active** », reprise par plusieurs organisations internationales (OCDE, ONU, OMS) depuis les années 90.

En 2002 déjà, l'OMS définissait le vieillissement actif comme suit : « *Vieillir en restant actif est le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse. Vieillir en restant actif s'applique à toutes les personnes âgées, individuellement ou collectivement. Un vieillissement actif permet aux personnes âgées de réaliser leur potentiel de bien-être physique, social et mental tout au long de la vie et de s'impliquer dans la société selon leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités, tout en jouissant d'une*

²⁸ Commission européenne. (2018). La Silver Économie – Résumé. Site : http://publications.europa.eu/resource/cellar/2dca9276-3ec5-11e8-b5fe-01aa75ed71a1.0001.01/DOC_1

²⁹ UNIPSO. (s.d.). Le Bien Vieillir – Clés de lecture et méthodologie. Cahier 0. Site : http://www.unipso.be/IMG/pdf/Vieillesse_active_-_Cahier_0.pdf

Figure 6 : « Bien vieillir » - Vision transversale des dispositifs et actions à mettre en place



© UNIPSO

Inspiré du schéma « Le vieillissement actif » du secrétariat aux aînés, Québec, 2009

protection, d'une sécurité et de soins adaptés lorsqu'elles en ont besoin.»³⁰.

La Commission européenne insiste encore davantage sur la notion d'activité en affirmant que le vieillissement actif correspond à :

- « Donner aux personnes âgées la chance de prendre pleinement part à la société ;
- Promouvoir l'emploi des personnes âgées ;
- Permettre aux personnes âgées d'apporter une contribution active

par le travail bénévole (souvent comme aide familiale) ;

- Permettre aux personnes âgées de vivre en toute autonomie grâce à des logements, des infrastructures, des applications informatiques et des transports adaptés. »³¹

Si la Région de Bruxelles-Capitale en est encore au stade de la réflexion et de quelques initiatives sur le terrain, certaines régions et pays ont déjà commencé à développer cette économie transversale comme la Région wallonne, la France ou encore la Chine. Coup d'œil sur ces quelques développements.

II. BENCHMARKING : ET SI ON ALLAIT VOIR AILLEURS ?

a) En Région wallonne

Selon l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), les personnes âgées de plus de 65 ans en Wallonie constituaient 15,3 % de la population en 1991 et 18,9 % en 2020. Ils devraient atteindre les 27,1 % en 2070. Un vieillissement qui pose, là aussi, des défis économiques et sociétaux majeurs.

Consciente du potentiel économique de la Silver Economy, notamment en termes de création d'emploi local et peu délocalisable, et souhaitant améliorer le quotidien des personnes âgées, la Wallonie s'est lancée, à l'instar de la France (voir infra), dans une initiative visant à mettre en place une Silver Economy capable de fédérer et de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par la thématique.

Dans ce cadre, le Parlement wallon a adopté le 19 avril 2017 une résolution visant la mise en place d'une Silver Economy en Wallonie au service des aînés pour une vie de qualité. L'objectif est de développer le soutien aux entreprises actives dans la Silver Economy et de stimuler la création d'activité économique dans ce domaine.

La Déclaration de politique régionale wallonne 2019-2024 mentionne quant à elle que les opportunités d'un investissement accru dans la Silver Economy seront analysées.

Contrairement à l'approche française qui considère la Silver Economy comme une filière à part entière (voir infra), la Wallonie a envisagé la Silver Economy dans le cadre d'une **vision transversale**, comme un ensemble d'activités ayant la personne âgée comme cible commune.

Des projets orientés Silver Economy commencent par ailleurs à s'y concrétiser.

³⁰ Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2002). Vieillir en restant actif – Cadre d'orientation. Site : <https://bit.ly/3onahp8>

³¹ Commission européenne. (2010, septembre). 2012, Année européenne du vieillissement actif. Site : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=860>

Un parc d'activités dédié, nommé **Care-Ys**, sera créé en 2022 à Bouge. Il devrait générer au moins 250 emplois ETP³². Ce futur parc regroupera plus de 30 entreprises implantées sur une surface de 13 hectares. Il accueillera des entreprises actives dans le secteur de la santé, et plus spécifiquement dans les domaines de l'autonomie des personnes âgées, malades ou porteuses d'un handicap, de la santé nutritionnelle et de l'e-santé.

b) En France

Sur base des projections de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), près d'1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2060.

Par ailleurs, selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), les plus de 50 ans représentent pratiquement 50 % de la consommation totale en France. Un constat qui met en lumière les **perspectives d'évolution du marché de la Silver Economy**.

En effet, les personnes âgées sont devenues des **consommateurs actifs de services**, qu'ils soient orientés vers l'aide pour les plus fragiles, ou vers l'équipement, l'assurance et les loisirs. Un véritable marché s'ouvre donc aux entreprises, comme l'illustre le graphique ci-contre.

Les décideurs français ont compris l'intérêt de développer un réseau de Silver Economy recouvrant **trois types d'entreprises** :

1. Des startups ;
2. Des sociétés dont les produits sont en train de se « senioriser », comme les banques, la presse écrite, les croisières, les hôpitaux, etc. ;
3. Des entreprises qui fabriquent des produits spécifiquement destinés aux seniors.



© Bureau Économique de la Province de Namur

C'est dans ce cadre, et à l'initiative des ministères de la santé et de l'économie, que la création de l'**association France Silver Eco**, regroupant les différents acteurs concernés par cette thématique, est intervenue en 2009. Cette association vise « à fédérer les acteurs qui souhaitent proposer ensemble des solutions et produits permettant de répondre aux besoins des seniors, qu'ils soient actifs et indépendants, fragiles ou en perte d'autonomie. Collectivités territoriales, industriels, financeurs, clusters, fédérations représentatives, autant de membres d'un même écosystème qui doivent réussir à partager des objectifs communs pour faire avancer la cause de la société de la longévité. Elle prône une vision active de la séniorité où habitat adapté, mobilité, inclusion sociale, santé préventive sont des axes essentiels au bien vieillir. »³³

Par ailleurs, en 2014, un **fonds de capital risque** pour financer les entreprises investissant dans la Silver Economy a été mis en place pour accompagner le secteur privé dans ce chantier.

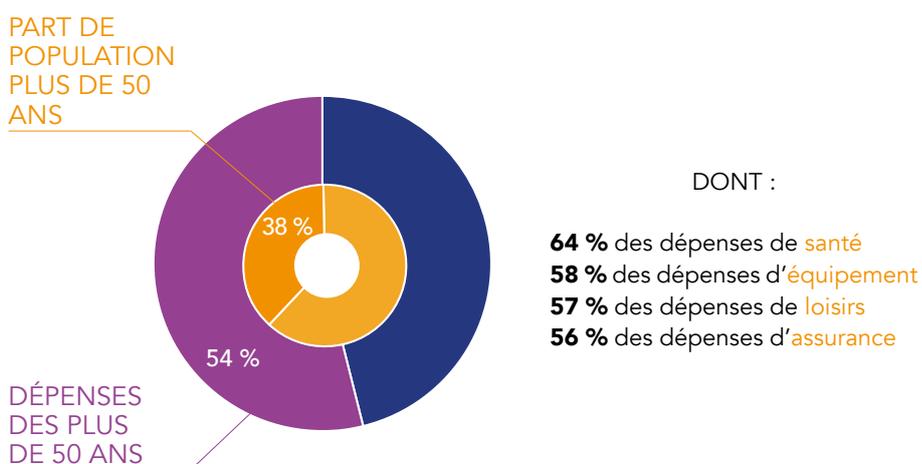
En 2013, le Gouvernement français a lancé la **filère industrielle « Silver Eco »** qui s'organise entre régions et départements. Concrètement, les régions élaborent l'offre et les départements se chargent de la structuration de la demande.

En 2013 également, un cluster unique en son genre fédérant les acteurs de la Silver Economy a été créé en Ile-de-France : la **Silver Valley**. Le site de 5000 mètres carrés regroupe des entreprises innovantes, un showroom et des laboratoires. Il réunit actuellement **300 acteurs** qui se focalisent sur le développement d'une nouvelle offre pour les personnes âgées. Cet « écosystème du mieux-vieillir » a pour objectif d'accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions innovantes pour favoriser le



© Silver Valley

Figure 7 : Part des dépenses des Français de plus de 50 ans en 2015



© INSEE

Sources : lafinancepourtous.com d'après Credocet l'INSEE, 2014 et 2015

³² Bureau Économique de la Province de Namur. (2018). Care-Ys – 13 hectares dédiés à la silver économie. Site : <https://www.bep.be/wp-content/uploads/2018/10/BEP-Care-Ys-13-hectares-dedies-a-la-silver-economie.pdf>

³³ France Silver Eco. (2020). France Silver Eco : Le réseau national des acteurs publics et privés de la Silver Économie. Site : <https://www.france-silvereco.fr/p-1-france-silver-eco>

© YouTube Ubiquid



La société **Ubiquid** a développé un système de gestion du linge dans les maisons de retraite. Grâce à des étiquettes fonctionnant sur le principe de la radio-identification, des centaines de vêtements peuvent être identifiés en quelques secondes.



© Pixabay

mieux-vieillir et générer croissance et emploi.

Le cluster de la Silver Valley a d'ores et déjà engendré quelques innovations (voir ci-contre).

la mise en place d'**assurances spécifiques** pour les personnes âgées dépendantes, l'entrée sur le marché de **produits liés** au vieillissement, le **renforcement des services** et, plus globalement, la **coordination des différentes politiques** mises en œuvre, avec des lignes directrices claires.

c) En Chine

La croissance de la population âgée en Chine est l'une des plus rapides au monde³⁴.

Par ailleurs, alors que la demande de soins et de services pour les personnes âgées augmente, l'**offre reste globalement insuffisante**. En réponse à la problématique du vieillissement, la Chine a publié une série de **politiques visant à soutenir l'industrie du vieillissement et à construire un système de services de soins destiné aux personnes âgées**. Ces mesures, qui varient selon les provinces et municipalités, reposent sur l'adoption d'un **plan quinquennal de développement de l'industrie du vieillissement en Chine**³⁵. Quelques objectifs du plan :

Selon le livre blanc sur le développement de l'industrie de vieillissement en Chine, publié en septembre 2014 par le Comité national du vieillissement, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait atteindre **480 millions en 2050**, soit près d'un tiers de la population nationale. La Chine est ainsi le **1^{er} marché mondial potentiel de soins aux personnes âgées**, avec une augmentation moyenne de **7,7 millions de personnes âgées de plus de 60 ans chaque année, d'ici 2050**.

- ✓ Améliorer le système d'assurance vieillesse, renforcer le système d'assurance médicale de base et augmenter les aides sociales destinées aux personnes âgées ;
- ✓ Améliorer les services médicaux de base pour les personnes âgées et augmenter le nombre

Face au vieillissement global de sa population, la Chine doit adopter plusieurs réformes, dont l'**amélioration du système de protection sociale des personnes âgées** (y compris les pensions et subventions nécessaires),

³⁴ DG Trésor. (2015, avril). Les marchés de la Silver économie. Site : <https://www.adi-na.fr/wp-content/uploads/2016/12/2015-04-Benchmark-Silver-economie.pdf>

³⁵ Ce plan a été adopté par le Conseil des Affaires d'État, le 17 septembre 2011.

la Gazette
famileo

Le premier journal qui ne parle que de votre famille

29
AVRIL
2019



COLETTE GUÉRIN
3 AVENUE PASTEUR
35400 SAINT-MALO

ils vous ont écrit



Claire Legrand



Vincent Guérin



Benoit Guérin



Isabelle Guérin



Inès Legrand



Louis Guérin

Anniversaires

Paul Guérin

2 ans le 3 mai

Claire Legrand

64 ans le 30 mai

Isabelle Guérin

32 ans le 6 juin

Fêtes

Augustin

le 27 mai

Paul

le 29 juin

Claire

le 11 août

© Famileo

Famileo est une application mobile qui permet de transformer des photos et/ou des messages de la famille ou des proches en gazette papier destinée aux résidents de maison de retraite.



© Auxivia

Auxivia a conçu un verre intelligent pour prévenir la déshydratation des personnes âgées. Les verres sont capables de mesurer les quantités réellement bues par la personne. Lorsque la personne suivie n'a pas assez bu, un système lumineux s'active aussitôt.

de cliniques au niveau des quartiers pour fournir des services de soins aux personnes âgées de plus de 65 ans et prévenir les maladies liées au vieillissement ;

- ✓ Établir un système de services basé sur les familles (en encourageant les familles à vivre avec ou à proximité des personnes âgées, ou encore en octroyant des allocations et en inscrivant les personnes âgées comme résidents dans les villes où leurs enfants vivent) et les communautés, soutenu par les agences gouvernementales ;
- ✓ Établir et promouvoir des normes techniques sur les projets urbains et ruraux de construction destinés aux personnes âgées.

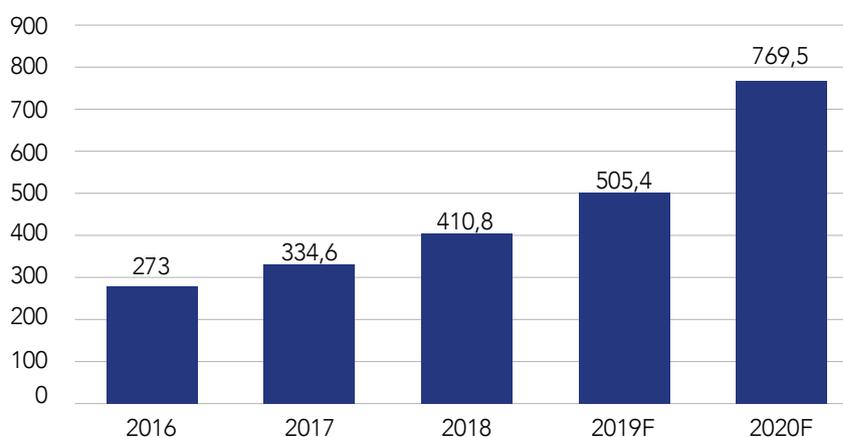
En Chine, les personnes à revenu moyen et élevé représentent 78 % de la population âgée. Elles sont disposées à dépenser de l'argent et ce, dans 4 domaines en particulier :

1. Les loisirs, le tourisme et l'exercice ;
2. La mode et la beauté ;
3. Les produits de santé ;
4. Les services/produits de soins.

Le **secteur touristique** est l'un des premiers bénéficiaires de la Silver Economy, qui voit le désir de voyages et de découvertes plébiscité par cette population de seniors. En effet, selon le Comité national du vieillissement de la Chine, le **nombre de touristes de plus de 60 ans représente plus de 20 % du nombre total de touristes**. En 2018, la consommation touristique des personnes âgées en Chine a d'ailleurs dépassé les 400 milliards de yuans. En progression constante, ce chiffre devrait passer à 800 milliards de yuans en 2021.

Côté initiatives, dans le comté de Rudong, à deux heures de Shanghai, des centaines d'élèves aux cheveux gris s'assoient chaque jour sur les bancs de « **l'université des anciens** ». Ils y étudient la musique, la calligraphie, la littérature ou encore la peinture, pour la modique somme de 80 yuans (soit 10 euros) par trimestre. En Chine, plus de 7 millions de personnes âgées étudient déjà

Figure 8 : Consommation touristique des personnes âgées en Chine (en milliards de yuans), 2016-2020



Source : iimedia Research, PWC
<https://www.iimedia.cn/c400/64579.html>

daxue consulting
 beijing shanghai

© Daxue Consulting

dans de telles universités, qui leur sont spécialement dédiées. Dès 2020, les autorités espèrent même que chaque ville disposera de sa propre université pour retraités.

complémentaire centrée sur les attentes et les besoins des personnes âgées, dans l'objectif de les garder comme acteurs impliqués de la société. **Coup de projecteur sur ces initiatives.**

III. COUP D'ŒIL SUR QUELQUES INITIATIVES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

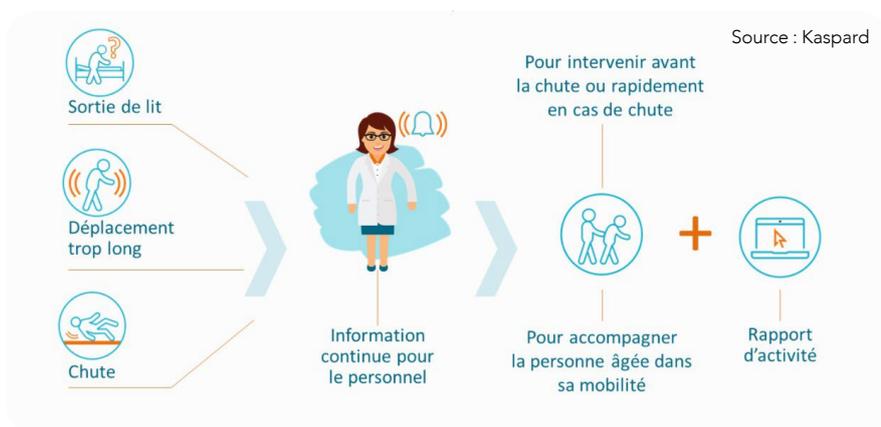
Face aux nombreuses opportunités et défis que représente le vieillissement de sa population, il est nécessaire que la Région de Bruxelles-Capitale objective sa situation et se dote d'une stratégie de développement spécifique pour la Silver Economy, en concertation et en synergie avec les acteurs économiques directement concernés par la thématique et en tenant compte de certaines spécificités, notamment liées au phénomène de précarité qui touche une partie significative de la population bruxelloise ou encore les aspects liés à la multi culturalité.

Si la Région de Bruxelles-Capitale est encore au stade de la réflexion concernant le développement de la Silver Economy sur son terrain, elle abrite malgré tout quelques initiatives qui pavent déjà la voie vers une économie



Source : lifeline

L'application **Lifeline** fournit un Dossier Patient Informatisé innovant, pour les établissements de soins résidentiels et ambulatoires ainsi que pour les maisons de retraite. Elle permet notamment à l'utilisateur d'avoir une vue en temps réel de la charge de travail à réaliser lors de sa journée, d'enregistrer des diagnostics, d'encoder des prescriptions ou encore de gérer les stocks. Grâce à cette application, le patient peut également communiquer avec son référent à travers un canal sécurisé, accéder à son planning, etc.



Placé en hauteur sur un mur, **Kaspard** est un capteur de distance qui, grâce à son algorithme, détecte les mouvements dans la pièce. Il donne l'alerte en cas de sortie de lit, de chute ou de non-retour au lit endéans un certain délai. Le personnel soignant dispose d'une information continue et peut intervenir rapidement pour assister le résident lorsque c'est nécessaire. Chaque résident présente un profil de risques et un potentiel de mobilité différents.



Source : Neveo

Neveo est une application mobile qui permet de créer un journal papier mensuel qui rassemble les photos transmises - via une application Web ou mobile - par les contributeurs d'un journal. Neveo se charge ensuite de mettre les photos en page et d'imprimer le journal, lequel est envoyé par courrier aux parents ou grands-parents, qui ne sont souvent pas à l'aise avec les smartphones ou les réseaux sociaux. Le nombre de photos figurant dans chaque journal varie de 50 à 180 maximum et la société livre ses albums en cinq langues et dans 100 pays différents.



FamiDesk est une messagerie collaborative basée sur le cahier de communication papier, intégrant tant l'environnement humain que technologique. Elle permet de réunir les aidants (aidants proches, voisins, amis, famille distante, etc.) et les professionnels de la santé, des soins et des services à la personne autour et avec la personne aidée.

Source : famiDesk

IV. INTERVIEW DE SIMON ERKES ET D'OLIVIER BROLIS – SENIOR MONTESSORI

Responsable de la gestion interne et des activités de recherche.

Brupartners : Pourquoi avoir ciblé ce secteur d'activité ? Quel constat ou quelle demande était à la base du projet ?

Simon Erkes et Olivier Brolis : Nous sommes tous déjà concernés par la réalité du vieillissement, plus ou moins directement. Pour certains, aujourd'hui, au travers de la situation d'un parent ou d'un proche ; pour tous demain, par notre condition humaine.

Historiquement, l'évolution de la société et de l'action publique en matière d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées va dans le sens d'un renforcement de sa dimension médicale. Dans le courant des années



Simon Erkes



Olivier Brolis

Rencontre avec **Simon Erkes**, Directeur de Senior Montessori et **Olivier Brolis**,

70, notamment pour faire face aux coûts financiers et logistiques importants des hospitalisations longue durée des patients âgées, il a été décidé de développer la dimension de soins dans le secteur des maisons de repos ; il en résulte notamment l'apparition du « S » à l'acronyme MR(-MRS)³⁶ et les mécanismes de financements complémentaires qui l'accompagnent. Depuis lors, au fil des décennies, il en a découlé un triple mouvement dans l'évolution du secteur. Tout d'abord, l'assise de la place structurelle de ces institutions comme cœur de la stratégie publique en matière de personnes âgées. Ensuite, un accroissement du référentiel hospitalier dans l'organisation des structures de plus en plus grandes et enfin, une participation de plus en plus importante d'acteurs privés à but lucratif.

Dans l'inconscient collectif, la vieillesse s'associe largement à la maladie ou à d'autres représentations négatives d'incapacité ou de faiblesse ; c'est d'ailleurs encore plus marqué dans les milieux de soins. Ce lourd regard, fataliste face au temps qui passe et aux réponses existantes, est un poids pour quiconque en fait l'expérience et cela impacte négativement sa qualité de vie :

- La personne âgée qui subit bien souvent les expressions concrètes de cet âgisme. Ces conséquences s'observent sur la baisse de l'estime de soi, le sentiment de perte de contrôle ou la réduction de la participation à ses choix de vie, notamment dans des situations de vie en institution où elle est prioritairement considérée sous le prisme du soin et de la mise en sécurité.
- Les professionnels, tous métiers confondus, qui œuvrent au quotidien avec, pour la majeure partie, un immense dévouement et sens de l'Humain. Ils, majoritairement elles, ne voient que trop peu souvent l'impact positif de leurs efforts et leurs métiers révèlent des injonctions contradictoires d'un modèle

organisationnel qui se veut efficace et rentable et qui se présente au service de l'Humain dont les besoins fondamentaux ne peuvent être positivement rencontrés dans ce modèle.

- Les aidants proches, dont le quotidien épuisant et empreint d'un sentiment de solitude et d'impuissance les confronte au fait de se sentir obligé de poser eux-mêmes des choix pour leur proche.

Face à ces constats, Senior Montessori a souhaité se mettre en mouvement pour contribuer à la construction d'une société plus inclusive de ses aînés. Au départ d'une méthode d'accompagnement des personnes âgées fragilisées cognitivement inspirée de la pédagogie Montessori, nous avons développé une vision systémique positive et inclusive du vieillissement qui renforce la prise en compte de la réalité de chacune des parties prenantes et qui replace pleinement la personne âgée au cœur de sa vie et dans la société.

Maria Montessori disait que pour résoudre le problème de l'éducation, le premier pas ne devait pas être fait vers l'enfant mais vers l'adulte éducateur. Concrètement, nous avons décidé d'agir à la fois sur le terrain institutionnel existant, via nos formations et autres programmes d'accompagnement vers les professionnels, et dans le soutien à l'innovation et à l'émergence d'alternatives en dehors des institutions et qui répondent positivement à ces différents enjeux.

 **Brupartners : Quel retour recevez-vous des professionnels du vieillissement sur l'accompagnement et les formations proposés ?**

 **Simon Erkes et Olivier Brolis :** L'analyse des évaluations de formation, réalisées auprès de plus de 1.000 professionnels de terrain complètement formés, mettent en évidence trois réactions bien distinctes :

- La majeure partie des personnes sont enthousiastes, mettent le changement en pratique et en vivent les effets positifs. Elles retrouvent du sens, une image positive de leur métier et un pouvoir d'action par les techniques et outils transmis. Elles témoignent avoir retrouvé une dimension humaine au quotidien, qui se traduit par un regain motivationnel, un meilleur bien-être au travail et le sentiment puissant d'être entendu et valorisé.
- Des personnes dont l'enthousiasme est jugulé par la machine institutionnelle et ne trouvent pas le soutien nécessaire au sein de leur organisation pour appliquer les nouvelles solutions qui leur ont été présentées. Ces personnes témoignent dès lors avoir le sentiment de faire beaucoup d'efforts mais pas dans la bonne direction, de faire pis que mieux, ce qui les gêne pour vivre positivement leur engagement.
- Des personnes qui trouvent le message bien beau mais qui estiment qu'il n'est pas possible d'agir autrement vu les ressources mises à leur disposition. En effet, certains éprouvent des difficultés à envisager autrement leur pratique, considérant que les efforts qu'ils ont produits durant tant d'années étaient les bons.

 **Brupartners : L'autonomie, l'indépendance, la participation sociale, la reprise d'une place et d'un rôle au sein d'une communauté sont au centre des préoccupations de Senior Montessori et des formations qui y sont proposées. Ces enjeux sont-ils primordiaux pour le développement d'une économie et d'une société pensée pour les personnes âgées ? Pour quelles raisons ?**

 **Simon Erkes et Olivier Brolis :** Les dimensions énoncées sous-tendent notre vision globale de la société en

³⁶ « Maison de repos » ou « Maison de repos et de soins ».

portant une vision positive de l'Humain qui interagit de manière vertueuse avec son environnement, physique ou social, et au service de celui-ci. Alors oui, c'est plus qu'important : c'est essentiel.

Il s'agit de porter un autre regard sur les personnes vieillissantes. Il s'agit de les considérer comme toute personne : à la fois citoyens, acteurs, contributeurs de vie sociale, économique, démocratique, culturelle ou encore spirituelle... et non exclusivement comme des consommateurs dont les difficultés liées à l'avancée en âge seraient autant d'opportunités de développement de produits ou services à fort potentiel de croissance.

L'allongement de l'espérance de vie augmente la durée de l'expérience dite d'inactif (pour reprendre le terme économique ô combien révélateur de sens). Il en résulte des nouvelles aspirations autour de la vie après l'emploi, qui se construisent autour des besoins fondamentaux qui nous traversent tout au long de la vie, tels que celui d'être considéré comme une personne à part entière, de trouver du sens à sa vie, d'être en mouvement et en lien, d'appartenir à des groupes et de se sentir utile au quotidien. Une personne dite âgée (de 65 ans et plus) continue et aspire à avoir de vrais projets de vie, non seulement pour elle, mais aussi pour sa communauté ou la société de façon plus générale. En d'autres termes, ce n'est pas parce qu'on part à la retraite qu'on ne représente plus aucune valeur sociétale, qu'on est un poids dont on doit s'occuper par morale ou charité. Au contraire, ces personnes représentent toujours un agent économique contributif et porteur de plus-value économique. Tous mènent des activités génératrices de plus-value économique, que ce soit directement ou indirectement au travers de la production d'externalité positive.

Au-delà des personnes qui poursuivent une activité professionnelle, 2 exemples récents nous semblent illustrer positivement cette perspective : les premiers mois de confinement ont mis en évidence un rôle social et économique essentiel des grands-parents dans l'équilibre des systèmes familiaux

via la mise en place de solidarités au niveau des gardes d'enfants. Il en a notamment été de même au niveau de leur participation bénévole dans des associations qui y trouvent des réponses à des manques de moyens structurels. Dans le même ordre d'idée, nous pensons aussi à cette maison de repos et de soins qui a ouvert une école de devoir pour les enfants du quartier qui se retrouvent ainsi accompagnés dans leurs travaux scolaires par des résidents ; chacun bénéficie des apports de cette dynamique vertueuse.

Si l'on considère la posture de consommateur de la personne âgée, sans la réduire à ce rôle donc, il nous semble en effet important d'offrir des services dédiés à celles et ceux qui souffrent d'une perte d'autonomie dans le but, justement, de les aider à être le plus autonome et épanoui possible. Par contre, il ne s'agit pas de proposer des services/produits « aînés » qui parfois se développent, avec les meilleures intentions du monde, sur ce regard dominant et stigmatisant de la vieillesse. Toute personne préférerait, par exemple, qu'on lui donne les moyens de pouvoir mener des relations sociales positives et porteuses de sens plutôt que de bénéficier d'un produit qui vient combler son manque affectif et relationnel.

Cependant, en plus de développer des services dédiés aux personnes âgées, l'enjeu fondamental est plutôt de s'assurer qu'elles puissent continuer à avoir accès à l'ensemble des produits et services accessibles à un citoyen lambda en adaptant, quand c'est nécessaire, cette offre aux situations de vie des personnes plus âgées. À titre d'exemple, nous pensons à la municipalité de Bruges qui a développé, avec le projet FOTON, une signalétique adaptée pour les commerçants du centre-ville qui ont été spécifiquement formés à l'accueil potentiel de personnes fragilisées cognitivement. Ce signal, une petite cravate rouge affichée en vitrine, indique à tous que les personnes qui travaillent sur place sont en mesure de répondre adéquatement à cet accueil particulier. À contrario, la problématique de l'impact de l'évolution digitale des services bancaires sur les personnes âgées

montre bien qu'il y a encore du chemin à faire...

 **Brupartners : Avez-vous le sentiment que le terrain de la Région de Bruxelles-Capitale manque d'initiatives concrètes tournées vers les besoins et les attentes des seniors comme la vôtre ?**

 **Simon Erkes et Olivier Brolis :** Nous voyons émerger une série d'initiatives concrètes, bien souvent issues ou proches du secteur de l'Économie Sociale, qui portent des actions qui s'appuient sur les besoins et attentes des personnes âgées, sans en présager à priori. Ces initiatives ont en commun de mettre les aînés au cœur de leurs réflexions et de leurs actions et qu'elles s'appuient sur des valeurs fortes en proposant une vision positive du vieillissement autour de la dignité humaine et du respect des droits et libertés fondamentales de tout un chacun, du droit à une vie de qualité et au maintien d'un rôle des aînés dans la société. Nous pouvons notamment citer un projet comme Bras-Dessus-Bras-Dessous, les réseaux d'aide de proximité comme Zoom Senior ou Het BuurtPensioen, les services de gardes à domicile Gammes ASBL, ou la vision de concertation de soins de Dionysos.

C'est grisant d'observer cette ébullition à Bruxelles (et nous l'observons aussi dans l'intérêt croissant d'une série d'acteurs plus traditionnels qui se tournent vers nous pour faire évoluer leurs manières de faire). Néanmoins, il nous semble que ces initiatives font parfois face à des difficultés à se diffuser à grande échelle car leur modèle économique ne leur permet généralement pas de générer des réserves financières suffisantes ou d'attirer des capitaux en suffisance.

 **Brupartners : Quelles seraient vos recommandations aux acteurs de la société bruxelloise pour développer une Silver Economy non pas centrée sur la croissance et les opportunités commerciales mais sur les attentes, les besoins et les compétences des personnes âgées ?**

 **Simon Erkes et Olivier Brolis :** De notre regard et des 5 ans d'existence de

Senior Montessori, nous retenons ceci. La clé c'est de penser des projets, produits ou services par souci de répondre positivement et qualitativement à des besoins sociétaux plutôt qu'à partir d'une opportunité de marché centrée sur le potentiel économique et financier à court ou moyen terme. La Silver Economy doit se centrer sur l'Humain et ses besoins fondamentaux ; il s'agit d'apporter des réponses significatives et génératrices de qualité de vie pour tous, les aînés d'aujourd'hui et de demain et leurs accompagnants formels et informels.

Soutenir un impact social positif fort, en s'appuyant sur des besoins validés des personnes âgées et en soutenant leur capacité d'action nous permet de proposer des solutions qualitatives qui, par cette nature, se diffusent positivement et génèrent donc des rentrées financières bien au-delà de ce qui était

espéré. Cela permet de dégager des marges bénéficiaires qui sont réinvesties dans de futurs développements et une pérennisation de notre impact social.

Cette grille de lecture économique nous a récemment permis d'opérer un mouvement de consolidation de l'organisation par l'hybridation de ses ressources. Se centrer sur l'impact social d'un produit ou d'un service offre un plus large panel de choix dans son circuit de développement. Aujourd'hui, chez Senior Montessori, nous disposons d'activités génératrices de ressources marchandes, des activités spécifiques soutenues dans le cadre d'appels à projets subsidiés, des activités gratuites au service de tout un chacun. De ce fait, nous sommes sereins de ne pas être (trop) soumis à des pressions de marché qui peuvent amener une organisation à agir uniquement par survie, au détriment de sa raison d'être. Cette posture structurelle nous offre une

grande liberté au quotidien et le maintien d'un certain contrôle dans le rythme de travail ou de gestion de la croissance de l'organisation.

D'autres modèles existent, une autre Silver Economy est possible. ■■■



**SENIOR
MONTESSORI**
*Aide-moi à faire seul
Help mij het zelf te doen*

© Senior Montessori

V. CONCLUSION

Cette citation reprend l'esprit qui se cache derrière le projet de la Silver Economy. La vieillesse ne signifie pas la fin brutale et nette de la vie en société. Les personnes âgées veulent continuer à mener une vie saine, active et indépendante et sont prêtes à dépenser leur argent dans des solutions innovantes qui pourront leur assurer cette vie-là.

“ *La vieillesse est un mirador qui permet d'avoir une vue panoramique sur la vie*

Dona Maurice Zannou ”

Petit à petit, les solutions se multiplient, mais il reste encore plusieurs enjeux à appréhender pour construire une économie qui place la personne âgée au centre de ses préoccupations, notamment en matière de financement des pensions, de stabilité du système de soins de santé ou de logements.

Si le développement de la Silver Economy en est encore à ses balbutiements, à Bruxelles comme ailleurs, il paraît cependant essentiel que l'implémentation de cette dernière soit guidée par une vision humaine, inclusive et bienveillante, et non pas par une vision purement économiste et utilitariste.

Le vieillissement grandissant de la population sera le lot de la Région bruxelloise pour les prochaines années, à l'image d'autres régions belges et européennes. La Commission européenne, consciente des enjeux liés au phénomène de vieillissement démographique et à la Silver Economy, insiste sur le rôle primordial des décideurs politiques : « Un environnement politique intelligent, assorti des mesures d'incitation et de soutien appropriées, sera essentiel pour faciliter cette transition et, ce faisant, contribuera à accélérer la réalisation d'avantages sociaux et économiques supplémentaires. »³⁷.

Avec le développement d'une Silver Economy pensée de manière cohérente, pertinente et transversale, occasion est donnée aux acteurs de la société de considérer le phénomène de vieillissement démographique, non pas comme un problème encombrant, mais bien comme une opportunité pour une inclusion active des personnes âgées dans la société.

À bon entendeur !

³⁷ Commission européenne. (2018). La Silver Économie – Résumé. Site : http://publications.europa.eu/resource/cellar/2dca9276-3ec5-11e8-b5fe-01aa75ed71a1.0001.01/DOC_1



L'avis d'initiative de **Brupartners** relatif aux impacts de la crise liée au **COVID-19** sur les situations de **pauvreté** et de **précarité** en Région de **Bruxelles-Capitale**

À l'heure où la stratégie de vaccination laisse espérer un épilogue à la crise du COVID-19, les différents Gouvernements s'attellent à la finalisation des Plans de relance censés permettre à toutes les Régions du pays un redressement rapide et durable. Conscient des enjeux propres à la Région de Bruxelles-Capitale, Brupartners a entrepris un travail conséquent en examinant en profondeur la thématique de la pauvreté et de la précarité à Bruxelles, à la lumière des évolutions subies suite à l'apparition du virus. Le résultat de ces travaux a pour objectif de guider les décideurs politiques, afin que les objectifs de lutte contre la pauvreté dans notre Région soient partie intégrante de toute politique publique et, *a fortiori*, de tout Plan de relance.

CONTEXTE

Lors de ses travaux concernant l'avis relatif au rapport bisannuel 2018-2019 sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale¹, Brupartners a soulevé l'amplification des situations de pauvreté et de précarité suite à la crise liée au COVID-19. Mettre en avant ces constats frappants liés à la crise sanitaire et élaborer une série de recommandations concernant les situations de pauvreté et de précarité bruxelloise était impératif pour encourager les autorités à intégrer tous les éléments de cette problématique complexe dans ses futures décisions.

Afin d'alimenter ses travaux, Brupartners a auditionné plusieurs organismes :

- **L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes** concernant la dimension de genre dans la crise COVID-19;

- **Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** concernant les différentes activités et rôles du Service en rapport avec la crise COVID-19 ;
- **UNIA** concernant la situation bruxelloise face au COVID-19 au niveau des droits fondamentaux et des discriminations ;
- **view.brussels** (Actiris) concernant l'impact de la crise COVID-19 sur le marché de l'emploi bruxellois ;
- **La Fondation Roi Baudouin** qui a présenté son baromètre sur l'inclusion numérique ;
- **L'Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale** qui a exposé les enjeux, risques et crises potentiels en Région bruxelloise suite à la pandémie de COVID-19.

Fort des informations récoltées lors de ces auditions et lors de travaux internes, Brupartners a abordé la question de la pauvreté et de la précarité à Bruxelles selon plusieurs axes : l'égalité femme-homme, la formation et l'emploi, la mise à l'emploi, la santé et la santé mentale, les inégalités socio-spatiales, l'accès aux services publics ou encore l'articulation vie privé/vie professionnelle et ce, avec une attention toute particulière aux groupes cibles régulièrement victimes de discriminations lors de leur insertion dans le monde de l'emploi.

Constatant tout d'abord que la triple crise – sanitaire, économique et sociale – faisant suite à la pandémie de COVID-19 a provoqué et provoquera des effets à court, moyen et long termes, Brupartners souligne la nécessité de faire évoluer les outils d'analyse et de regarder la situation bruxelloise de façon

¹ Consultez l'avis ici [A-2020-030-BRUPARTNERS](#)



© Pixabay

différenciée, notamment en usant du *gender mainstreaming*². En effet, les femmes étant plus exposées à la pauvreté que les hommes en Région de Bruxelles-Capitale, la structure d'analyse proposée par l'approche intégrée de la dimension de genre doit permettre de cibler la décision politique et d'éviter les inégalités entre les femmes et les hommes et la discrimination des groupes cibles.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

L'approche intégrée de la lutte contre la pauvreté et les discriminations

Afin de gérer efficacement la lutte contre la pauvreté et la précarité en Région de Bruxelles-Capitale, les méthodes doivent évoluer pour non seulement préciser l'action mais aussi garantir un contact constant entre les décideurs et les individus.

En vue de faire évoluer l'approche spécifique de cette thématique, Brupartners recommande de :

- Mettre au centre de toute politique publique la réalisation effective des droits fondamentaux ;
- Mener une étude et des analyses chiffrées, intégrant les perspectives de genre et de la pauvreté, sur l'impact de la crise du COVID-19 sur la population bruxelloise ;
- Créer des canaux de dialogue entre les pouvoirs publics et les citoyens, dans le but d'ouvrir le débat au-delà de la sphère médiatique ;
- S'assurer que les mesures prises dans le cadre de l'urgence soient accessibles, compréhensibles et prévisibles dans leurs effets ;
- Faire appliquer l'obligation d'aménagements raisonnables pour les personnes en situation de handicap.

Garantir les revenus et prévenir les inégalités

Les indicateurs de pauvreté monétaire indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale vivait déjà avec un revenu faible avant la crise. Prévenir les inégalités requiert de s'accorder sur les problèmes structurels liés aux revenus.

En vue de lutter contre les pertes de revenus, Brupartners demande :

- Une garantie pour les entreprises du secteur non-marchand sur le prolongement des mesures compensatoires, et tout particulièrement sur les deux premiers trimestres de l'année 2021 ;
- Un élargissement des primes économiques à l'ensemble du secteur non-marchand pour y pérenniser l'emploi et garantir la survie de leurs activités ;
- Une réflexion sur les mesures prises dans l'urgence qui ont pu favoriser certaines catégories de revenus tout en n'améliorant pas nécessairement la situation des plus précarisés ;
- Une évaluation de l'impact du chômage temporaire sur les revenus des ménages.

Une organisation du travail inclusive

Cœur du travail de Brupartners, l'emploi semble être l'élément central des politiques qui permettront à la Région de se relever.

À ce titre, et pour garantir un développement pérenne et solide de l'emploi à Bruxelles, Brupartners propose de :

- Structurer les liens entre vie familiale/privée et vie professionnelle, en renforçant le réseau des crèches et des partenaires de formation, tout en informant de manière exhaustive sur les différentes formules en termes d'interruptions de carrière et de congés parentaux ;
- Cibler au maximum les aides à l'emploi mises en œuvre et se pencher sur les effets à long terme de ces différentes aides ;
- Penser la relance en tenant compte que les charges soient équitablement réparties, notamment en ce qui concerne les loyers commerciaux et les autres charges récurrentes des entreprises ;
- Penser le soutien aux situations de transition des personnes, pour que celles-ci conservent en tout temps leurs droits. Cette garantie doit aller de pair avec la reconnaissance des statuts plus atypiques permettant ainsi à tous les travailleurs de bénéficier de la sécurité sociale ;
- Offrir au personnel soignant toutes les protections adéquates et tout le soutien nécessaire, y compris renforcer l'offre des services sociaux et familiaux permettant de les protéger, eux et leur famille.

Des services publics accessibles

L'accessibilité des services publics est une condition *sine qua non* de l'effectivité des droits individuels et des droits sociaux.

En vue de garantir l'accès aux services publics, Brupartners recommande :

- Une réflexion sur la gestion des situations de crise par les services

² Le *gender mainstreaming*, ou approche intégrée de la dimension de genre, est une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.

publics, tout particulièrement au regard de la fracture numérique ;

- La mise en place d'une étude sur l'automatisation des droits ;
- La mise à l'étude des mécanismes permettant aux familles subissant les conséquences de la fracture numérique d'accéder aux services publics, notamment les plateformes d'enseignement en ligne.

Une politique du logement durable et abordable

Dans une capitale où près de 60 % des habitants sont locataires, une politique du logement doit faire partie intégrante de toute politique de lutte contre la pauvreté.

En vue d'améliorer les conditions de logement de tous les Bruxellois, Brupartners demande :

- D'encourager les mécanismes d'aide à l'acquisition pour les foyers les plus modestes notamment en offrant un cadre durable aux *community land trusts*³ ;
- D'accompagner la mise en place d'une allocation-loyer par le plafonnement des loyers concernés et d'accélérer la mise sur le marché de logements de qualité à loyers modérés ;
- Que le moratoire (actuel) sur les expulsions s'accompagne des mêmes mesures que celles prises lors du premier confinement : prime aux locataires touchés par une baisse de revenus et suspension des délais de préavis.

La politique numérique et de l'innovation

Les avancées numériques doivent permettre de garantir l'égalité de

traitement administratif des individus en suivant trois principes : simplicité, accessibilité et transparence.

Pour permettre la concrétisation de ces principes, Brupartners propose :

- D'investir un pourcentage des économies d'échelle réalisées grâce à la digitalisation dans la formation et l'aide aux plus impactés par la fracture numérique ;
- Le développement d'une « culture du web » inclusive au sein des administrations et de leur fonctionnement, afin de veiller à ce que les évolutions numériques n'éloignent pas certaines populations des administrations publiques.

La politique de la santé

La crise du COVID-19 nous a rappelé la place centrale qui doit être celle du système des soins de santé dans notre société.

Pour une pérennisation de notre système de santé, Brupartners recommande :

- D'investir dans la promotion de la santé et la prévention des maladies, notamment en améliorant les infrastructures de santé dans les quartiers les plus défavorisés ;
- D'améliorer l'accessibilité aux structures de santé mentale,

notamment au niveau des remboursements des soins ;

- L'instauration d'une concertation permanente entre entités fédérées compétentes à Bruxelles en matière de santé afin de dégager des approches transversales en matière d'aides et de soins ;
- De garantir la prise en charge de long terme des violences intrafamiliales.

La politique de la mobilité

La mobilité étant souvent essentielle pour intégrer correctement le monde de l'emploi, il est important de garantir une politique durable et efficace.

Dans ce cadre, Brupartners recommande de mener une réflexion sur les temps de vie, notamment sur le concept de bureau du temps, visant une synchronisation des différentes activités en vue de réduire les besoins de déplacement, une amélioration de la qualité du temps et de l'utilisation du temps.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, nous vous invitons à consulter cet [avis d'initiative](#) sur notre site Internet www.brupartners.brussels, onglet « Avis/Contributions » → « Avis de Brupartners ». ■■■



© Pixabay

³ Le Community Land Trust Bruxelles (CLTB) ambitionne que tous les Bruxellois, et particulièrement les plus fragilisés, puissent disposer d'un logement adéquat et devenir pleinement acteurs de la ville de demain.



L'avis d'initiative de Brupartners concernant les propositions de pistes d'actions en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan « Familles monoparentales »

Le 19 novembre 2020, Brupartners a adopté un avis d'initiative sur des pistes d'actions en vue d'un futur Plan bruxellois pour les familles monoparentales qui doit être élaboré par le Gouvernement.

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie 2025, Brupartners a rendu, le 15 septembre 2016, un avis d'initiative¹ concernant des propositions des pistes d'actions pour améliorer la situation des parents seuls, entre autres sur base des recommandations de l'étude du Pacte territorial « Monoparentalités à Bruxelles, état des lieux et perspectives ».

La Stratégie GO4Brussels 2030 prévoit quant à elle, dans l'Objectif 2.2 de « Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous », le chantier 8 « Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée ». Ce chantier est piloté par le Ministre chargé de l'Emploi, la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité des chances et Brupartners. La mesure vise à analyser, adapter, si nécessaire, et mettre en œuvre le plan « familles monoparentales » élaboré par Brupartners dans le cadre de la Stratégie 2025.

Avec cet avis d'initiative, Brupartners actualise ses travaux de 2016 et prend l'initiative de répondre aux ambitions de la Stratégie GO4Brussels 2030 qui prévoit des politiques ciblées à l'attention des parents seuls.

La Commission Diversité, Égalité des chances et Pauvreté de Brupartners a

associé à ses travaux les membres du Conseil de la non-discrimination et de la diversité d'Actiris, ainsi que ceux du Conseil consultatif de l'égalité entre les femmes et les hommes sur participation volontaire.

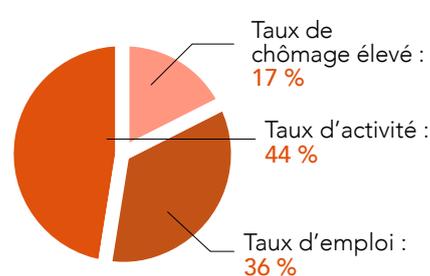
Le 25 juin 2020, Brupartners a débuté ses travaux en auditionnant Monsieur Martin Wagener (UCLouvain), superviseur scientifique de l'étude « Monoparentalités à Bruxelles, état des lieux et Perspectives »². Le 24 septembre 2020, Brupartners a également entendu l'ASBL « Pour la Solidarité-PLS » concernant les résultats de leur étude et le contenu du site Internet sur la monoparentalité en Région bruxelloise.

DONNÉES ET CONSTATS

Selon les derniers chiffres de l'IBSA³ (2020), 51.503 femmes sont chefs de ménage de familles monoparentales, contre 8.195 hommes en Région de Bruxelles-Capitale. Ces données mettent en évidence que dans 86,6 % des cas, ce sont les femmes qui sont à la tête des familles monoparentales.

La Région Bruxelloise se caractérise par la présence sur son territoire d'un nombre élevé de familles monoparentales, équivalant à 12 % des ménages bruxellois (10 % à l'échelle du pays)⁴. Ces familles sont très vulnérables (voir graphique ci-après).

Vulnérabilité des familles monoparentales



- Taux d'activité : 44 % ;
- Taux d'emploi : 36 % ;
- Taux de chômage élevé : 17 %.

Or, ces familles sont composées, dans plus de 9 cas sur 10, d'une maman qui élève seule ses enfants, et qui est très exposée au risque de pauvreté⁵.

Brupartners souligne que la définition ne prend pas en compte le statut de garde de l'enfant ou des enfants dans les familles monoparentales. L'impact pour les familles sera évidemment différent selon les formules de garde.

Brupartners met également en avant que la situation des familles monoparentales ne dépend pas uniquement des décisions prises par le Gouvernement bruxellois, mais aussi des décisions prises au niveau fédéral ou communautaire. Il est difficile de développer une vision transversale de cette thématique.

¹ Pour consulter cet avis d'initiative : A-2016-072-CES

² Wagener, M. (2013). « Monoparentalités à Bruxelles, état des lieux et Perspectives ». Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale.

³ IBSA. (2020). Ménages – Tableaux - 2020/10. Site : <http://ibsa.brussels/themes/population/menages>

⁴ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. (2020). Baromètre social 2019. Site : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/barometre-social-2019>

⁵ Statbel. (2019). Les familles monoparentales, les chômeurs et les locataires sont les plus vulnérables à la pauvreté. Site : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-familles-monoparentales-les-chomeurs-et-les-locataires-sont-les-plus-vulnerables-la>

Brupartners demande donc une **coordination des politiques aux différents niveaux de pouvoirs**, ainsi qu'une coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés actifs sur le terrain.

Brupartners constate la difficulté d'avoir une vision précise et récente des situations des familles monoparentales à Bruxelles. Il demande que des données concernant ces situations familiales, leurs évolutions et les différents statuts soient développées en Région bruxelloise.

UN PLAN GLOBAL RÉGIONAL POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

À l'instar du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, Brupartners demande au Gouvernement l'élaboration d'un **Plan global régional avec des propositions d'actions pour les familles monoparentales**. La mise en place de ce Plan devra prendre en compte l'ensemble des acteurs (services publics, associations, communes, CPAS...) concernés par cette thématique et actifs sur le terrain, afin d'avoir les propositions les plus concrètes et réalisables en vue d'améliorer la situation des familles monoparentales. Impliquer ces acteurs permet également d'obtenir une analyse de la situation dans laquelle chacun peut se reconnaître.

IMPACTS LIÉS À LA CRISE DU COVID-19

Brupartners souligne que la crise du COVID-19 a aggravé les problèmes économiques et sociaux des familles qui se trouvaient déjà dans des conditions socio-économiques particulièrement difficiles avant la crise.

Brupartners attire également l'attention sur le fait que de nombreuses femmes ont été impactées et sont impactées de manière violente par la crise sanitaire liée au COVID-19. Cette pandémie a mis en lumière l'inégalité entre les femmes et les hommes sous toutes ses formes. Derrière les familles monoparentales se cachent principalement des femmes. En effet, comme indiqué plus haut,

PRIORITÉS POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les priorités politiques et les recommandations de Brupartners énoncées dans l'avis d'initiative portent sur les thématiques suivantes :

 Le mainstreaming/ Test Égalité des chances	 Les analyses et le monitoring	 L'information, la sensibilisation et la prévention	 L'accompagnement des parents
 L'économie, l'emploi et la formation	 Le logement	 L'aménagement du territoire	 La mobilité
 La politique de l'accueil de la petite enfance	 Les activités socio-culturelles et extra-scolaires	 L'aide contre les violences domestiques et familiales	 La précarité et inclusion numérique
 La garantie et l'accessibilité des droits	 La justice	 La lutte contre les discriminations et les préjugés	 Les impacts sur les enfants et adolescents

86,6 % de ces familles sont gérées par des mamans seules. **La crise a un impact sur les droits économiques des femmes** puisqu'elles sont souvent dans des emplois précaires, intérimaires ou avec des adaptations de contrat (crédit-temps, etc.). Brupartners demande d'être d'autant plus vigilant à aider et à renforcer la santé physique et mentale des femmes et leur indépendance économique au-delà de la crise du COVID-19.

Brupartners attire l'attention sur le fait que les actions proposées ne sont pas des actions individuelles mais doivent être prises en considération dans leur ensemble, de manière transversale, afin de créer une réaction en chaîne.

ACTEURS ET MONITORING

Brupartners souligne que les pistes d'actions pour améliorer la situation des parentes seules identifiées dans cet avis d'initiative concernent tant les personnes à l'emploi que celles en situation de recherche d'emploi, en ce compris celles exclues des allocations de chômage. Par ailleurs, si la monoparentalité, couplée à la précarité, concerne majoritairement des femmes à Bruxelles, Brupartners tient à rappeler qu'elle peut également

toucher des hommes qui doivent, dès lors, être pris en compte tant dans la réflexion et dans les dispositifs mis en place. Cependant, l'aspect genré de la problématique, qui ne fait pas de doutes au vu des chiffres, est encore plus évident au vu des différences liées à l'écart salarial, aux difficultés financières et sociales, etc.

Brupartners attire l'attention sur l'importance d'identifier clairement les acteurs publics et privés qui seront chargés de la mise en œuvre des actions.

Enfin, Brupartners suggère la mise en place d'une cellule spécifique dédiée à la coordination et au suivi des mesures proposées en faveur des familles monoparentales. La réalisation de ce monitoring devrait être confiée, sur base annuelle, à l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

*Tous ces éléments sont à découvrir dans **l'avis d'initiative** de Brupartners, disponible en intégralité sur le site Internet de Brupartners (www.brupartners.brussels), onglet « Avis/Contributions » → « Avis de Brupartners » → « Par date » → « 2020 ». ■■■*

Les Avis de Brupartners

Émis entre le 19 novembre 2020 et le 21 janvier 2021



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A-2020-054-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole.
19 novembre 2020

ÉCONOMIE

A-2020-046-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux entreprises débits de boisson et restaurants dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.
19 novembre 2020

A-2020-055-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté relatif à une aide en vue de l'indemnisation des exploitants des services de taxis et de location de voitures avec chauffeur affectés par les mesures prises pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.
17 décembre 2020

A-2020-056-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 octobre 2020 relatif à une aide aux secteurs de l'événementiel, du monde de la nuit, du tourisme et de la culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.
17 décembre 2020

A-2020-057-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux concernant l'octroi aux locataires d'un prêt sur le loyer commercial dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.
17 décembre 2020

A-2020-061-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant une prime dérogatoire et exceptionnelle au régime prévu par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2017 instaurant une prime pour indépendant.
17 décembre 2020

ÉGALITÉ DES CHANCES - DIVERSITÉ - PAUVRETÉ

A-2020-047-BRUPARTNERS

Avis d'initiative concernant les propositions des pistes d'actions en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan « Familles monoparentales ».
19 novembre 2020

A-2021-002-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif aux impacts de la crise liée au COVID-19 sur les situations de pauvreté et de précarité en Région de Bruxelles-Capitale.
21 janvier 2021

A-2021-003-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif à la lutte contre le racisme.
21 janvier 2021

EMPLOI

A-2020-045-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant une prime de relance pour l'engagement d'un demandeur d'emploi.
19 novembre 2020

A-2020-048-BRUPARTNERS

Avis d'initiative concernant le rapport d'activité 2017-2019 de l'Assemblée des Instances bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi.
19 novembre 2020

A-2020-050-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'assimilation de certains travailleurs du public visés à l'article 2, 5° de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales.
19 novembre 2020

ENVIRONNEMENT

A-2020-051-BRUPARTNERS

Avis sur saisine de Brugel concernant les demandes de VIVAQUA et de la SBGE d'indexation de leurs tarifs au 1^{er} janvier 2021.
19 novembre 2020

A-2020-052-BRUPARTNERS

Projet de Programme de travail 2020-2021 de la CIReDe.
19 novembre 2020

Consultez ces avis dans leur intégralité sur
www.brupartners.brussels, onglet Avis/Contributions !



A-2020-058-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au protocole modifiant la Convention Benelux en matière de chasse et de protection des oiseaux, fait à Bruxelles le 17 février 2016.
 17 décembre 2020

A-2020-059-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 18 avril 2002 relatif à la mise en décharge des déchets.
 17 décembre 2020

A-2020-060-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du XXXXX opérant le déclassement d'un tronçon du cours d'eau non navigable de 2^{ème} catégorie n° 1.015 « Linkebeek (Verrewinkelbeek) ».
 17 décembre 2020

A-2021-006-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 30 octobre 2009 relatif à certaines antennes émettrices d'ondes électromagnétiques.
 21 janvier 2021

A-2021-007-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 08 octobre 2009 fixant la méthode et les conditions de mesure du champ électromagnétique émis par certaines antennes.
 21 janvier 2021

A-2021-008-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 2015 réglant la composition et le fonctionnement du comité d'experts des radiations non-ionisantes.
 21 janvier 2021

EUROPE - INTERNATIONAL

A-2020-053-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, signé à Bruxelles le 19 octobre 2018.
 19 novembre 2020

FORMATION

A-2020-062-BRUPARTNERS

Avant-projet d'arrêté 2020/2613 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2013/129 du Collège de la Commission communautaire française du 19 décembre 2013 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle dans le cadre de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle.
 21 janvier 2021

A-2021-001-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif à la réforme du dispositif de congé-éducation payé.
 21 janvier 2021

MOBILITÉ

A-2021-004-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance établissant une taxe de lutte contre la congestion du trafic automobile.
 21 janvier 2021

A-2021-005-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant adaptation de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles en vue d'une diminution de la taxation à l'égard de certains véhicules à moteur et avant-projet d'ordonnance portant adaptation de la taxe de mise en circulation en vue d'une diminution de la taxation à l'égard de certains véhicules à moteur.
 21 janvier 2021

SOCIAL

A-2020-049-BRUPARTNERS

Avis d'initiative concernant la gestion de l'urgence sanitaire provoquée par la deuxième vague de pandémie du COVID-19.
 19 novembre 2020

« La situation socio-sanitaire et les droits humains en période de COVID-19 »

Avec Olivier Gillis, Marisa Fella et Emilie Van Den Broeck



Olivier Gillis

Olivier Gillis est directeur de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale



Marisa Fella

Marisa Fella est responsable de l'Institution Nationale des Droits Humains et Planification Stratégique chez UNIA



Emilie Van den Broeck

Emilie Van den Broeck est collaboratrice au Service Politique et Société chez UNIA

🗣️ **Brupartners : Quels sont les facteurs qui aggravent la vulnérabilité des personnes au COVID-19 ?**

🗣️ **Olivier Gillis :** Deux formes de vulnérabilité au COVID-19 sont à distinguer : la vulnérabilité face au risque d'être contaminé et la vulnérabilité face au risque de complications lors d'une contamination.

Outre l'âge, les facteurs jouant un rôle dans la vulnérabilité au COVID-19 sont entre autres le fait de **souffrir de pathologies chroniques** (notamment le diabète, le surpoids ou l'hypertension), le fait de **vivre en situation de pauvreté** (déprivation) et dans des zones à forte densité de population, et le fait de vivre en communauté (ex : les maisons de repos).

Le contexte socio-sanitaire en Région bruxelloise implique une plus grande fragilité des habitants face à la pandémie liée au COVID-19. Bruxelles a une densité de population élevée et une personne

sur trois y vit sous le seuil de pauvreté (ce seuil de pauvreté représente, pour une personne isolée, un revenu de 1.187 euros par mois¹). Les fortes disparités socio-économiques au sein de la population bruxelloise, qui se marquent territorialement, se traduisent par de grandes inégalités en matière de santé. À titre indicatif, les habitants du croissant pauvre² ont un risque plus élevé de souffrir de diabète par rapport aux personnes habitant les quartiers plus riches du sud-est de la Région³.

🗣️ **Brupartners : En quoi le COVID-19 a-t-il aggravé la situation socio-sanitaire des Bruxellois ? Quels sont les phénomènes qui ont été mis en évidence pendant la crise (d'un point de vue logement, revenus, santé, etc.) ?**

🗣️ **Olivier Gillis :** Comme premières conséquences socio-sanitaires de la crise

(pandémie et mesures prises pour freiner l'épidémie), nous pouvons constater, sur base d'une enquête menée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) en octobre 2020, que 26 % des Bruxellois de plus de 18 ans ont déclaré avoir subi une

perte de revenu. La même enquête indique que la part des Bruxellois ne disposant pas de coussin d'épargne (soit un mois de subsistance) est

passée de 13 % en avril 2020 à 20 % en octobre 2020. Nous remarquons également, sur base d'une enquête menée par le SPP Intégration sociale, une augmentation du recours au revenu d'intégration sociale (RIS) sur la période courant de février à juin 2020 (+ 3,8 % à Bruxelles contre - 0,7 % en 2019 sur la même période). Un dernier élément est le **recours important à l'aide alimentaire** : auprès des seuls CPAS, les demandes d'aide alimentaire ont bondi de 38 % entre mars et août 2020. En outre, plus d'un appel sur cinq vers le

“ *Le contexte socio-sanitaire en Région bruxelloise implique une plus grande fragilité de ses habitants face à la pandémie liée au COVID-19* ”

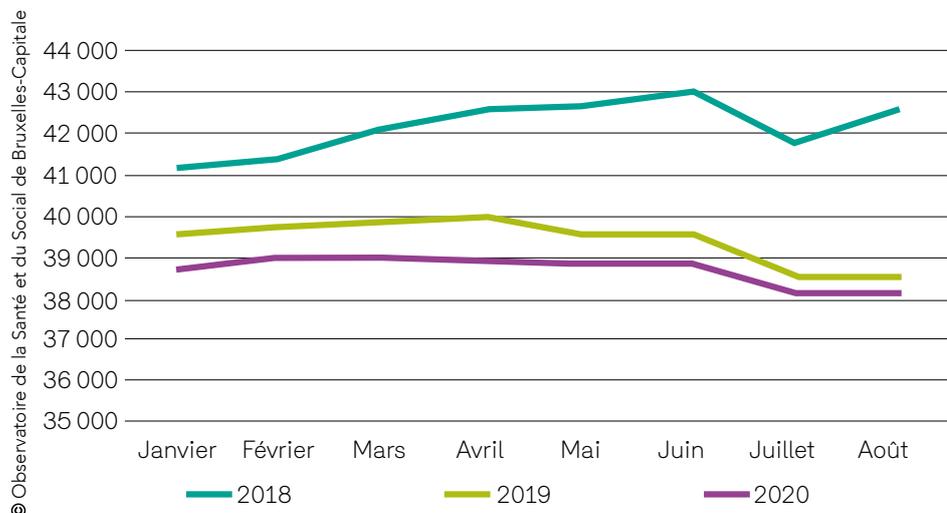
¹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. (2020). Baromètre social 2019. Site : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/barometre-social-2019>

² Les quartiers compris dans cette zone sont :

- Le quartier à l'intérieur du Pentagone, le quartier à l'ouest de la jonction Nord-Midi et les Marolles ;
- L'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean (entre le chemin de fer et le canal) ;
- Au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal ;
- Au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest.

³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. (2019). Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé. Site : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/dossier-20192-tous-egaux-face-la-sante-bruxelles-donnees-recentes-et>

Évolution mensuelle du nombre de RIS, premier semestre 2018, 2019, 2020 - Région bruxelloise



Source : SPP Intégration sociale (données administratives : 2018 et 2019 ; données d'enquête : 2020)

numéro vert d'urgences sociales géré par la Fédération des Services Sociaux concernait ce type d'aide.

Concernant le logement, 61 % des ménages bruxellois sont locataires. Les loyers étant relativement élevés à Bruxelles, cela implique des parts de revenus consacrées au loyer souvent trop importantes. Les pertes de revenus découlant de la crise ont accru **les risques de surendettement**. Une fois le moratoire levé, une augmentation des expulsions domiciliaires est à craindre.

Par ailleurs, les différentes mesures prises visant à limiter la liberté de mouvement pour contrôler l'épidémie exposent davantage les publics fragilisés aux tensions et aux problèmes de santé physique et mentale, dans la mesure où ils ont un risque plus élevé de vivre dans des logements plus peuplés et de moins bonne qualité. Notons également que les personnes sans-abri et sans-papiers, fortement représentées en Région bruxelloise, ont particulièrement souffert des mesures de confinement.

En matière de santé mentale, les enquêtes que *Sciensano* mène régulièrement depuis le début de la crise montrent que **les jeunes, les personnes isolées, les familles monoparentales et**

les bénéficiaires d'allocations sociales sont les plus touchés par les troubles anxieux et dépressifs.

Brupartners : En quoi le COVID-19 a-t-il menacé l'accès des personnes aux services socio-sanitaires et aux soins de santé ?

Olivier Gillis : En termes d'accès aux services socio-sanitaires, le confinement, la surcharge des hôpitaux du fait du nombre élevé de patients COVID et la crainte de la population de consulter (de peur de contracter le virus) ont entraîné une **rupture de la prise en charge de certains patients**, notamment ceux atteints de maladies chroniques. Les dépistages ont également été moins systématiques. Ces différents facteurs risquent d'avoir un impact à plus long terme sur l'état de santé global des Bruxellois.

« La notion de non-recours aux droits sociaux recouvre l'ensemble des situations dans lesquelles se trouve une personne qui – pour quelque raison que ce soit - ne peut tirer profit d'une offre publique de droits ou de services qu'elle pourrait pourtant réclamer⁵ »

À titre indicatif, le Registre du cancer a fait un travail de comparaison du nombre de nouveaux diagnostics de cancers entre la période janvier-avril 2019 et la période

janvier-avril 2020 en Belgique. Lors de la première vague de l'épidémie de COVID-19, une **diminution prononcée du nombre de diagnostics de cancer** a été observée à partir de mars, avec ensuite une augmentation progressive et une stabilisation à partir de début juin, autour des valeurs comparables à celles de l'année précédente (les chiffres à partir d'octobre ne sont pas encore disponibles).

En outre, la fracture numérique a des conséquences pour les publics fragilisés dans un contexte où l'accès à distance aux services a particulièrement augmenté. Il y a également, avec la crise actuelle, une accentuation du risque de non-recours aux droits sociaux. Par ailleurs, de nombreuses personnes ont changé de statuts (notamment en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS⁴ et de demandeurs d'emploi indemnisés), ce qui constitue un facteur de risque par rapport au non-recours aux droits sociaux.

Un grand nombre de mesures de protection ont été mises en place depuis le début de la pandémie liée au COVID-19 (exemple : le chômage économique majoré, le droit passerelle, l'interdiction de coupures de gaz, d'électricité et d'eau jusqu'au 31 mars 2021, etc.). Pour éviter un appauvrissement significatif des Bruxellois dans le cadre de la crise sanitaire et dans les mois à venir, **il est important que l'ensemble de ces mesures s'inscrive dans la durée.**

Il est par ailleurs important que les personnes soient bien informées et aidées pour recourir à l'ensemble de ces mesures et de leurs droits. Pour ce faire, des dispositifs de protection sociale simplifiés, plus équitables et plus universels, à tous les niveaux de pouvoir, devraient être développés.

⁴ Revenu d'intégration sociale

⁵ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2017) Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise. Site : https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf

Brupartners : En novembre dernier, UNIA a publié un rapport sur la situation des droits humains en période de COVID-19. Quelle est la demande initiale à la base de l'élaboration du rapport ?

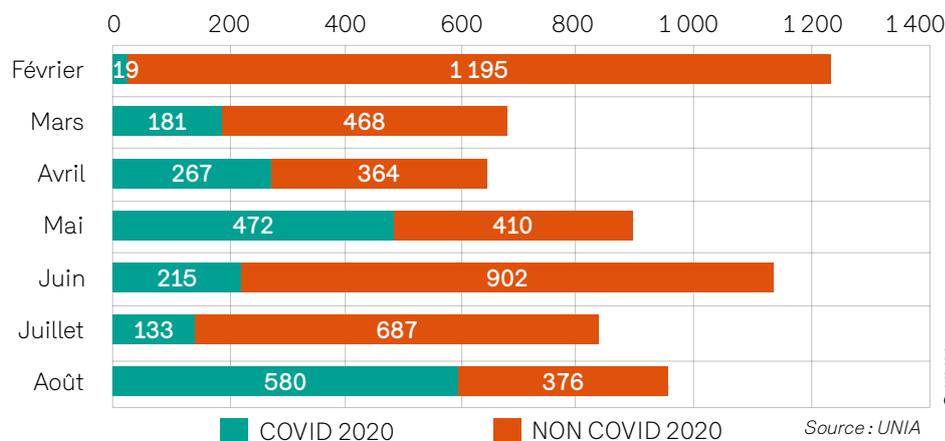
Marisa Fella : Nous nous sommes inquiétés lors des premiers signalements, le 1^{er} février 2020 ! Avant même que le virus n'arrive en Belgique, des personnes insultaient une personne asiatique en invoquant le COVID. En tant que service public indépendant, **lutter contre les faits inspirés du racisme est notre premier métier**. Ensuite, en mars 2020, les mesures prises par le Gouvernement nous ont alertés. En effet, nous sommes reconnus par les Nations Unies comme Institution Nationale des Droits de l'Homme. Nous savons que des mesures limitant les droits fondamentaux, même prises en temps de crise, sont à manier avec prudence.

Emilie Van den Broeck : En tant qu'Institution Nationale des Droits de l'Homme, notre rôle est, entre autres, d'être attentif aux droits des personnes vivant dans des situations vulnérables ou issues de minorités. En situation de crise, monitorer la situation et évaluer les risques de violation des droits fondamentaux est donc dans notre ADN. Ces informations nous permettent ensuite de formuler des recommandations en vue d'assurer que les droits fondamentaux de chacune et chacun soient respectés, quels que soient l'état de santé, la situation de handicap, les convictions philosophiques ou religieuses, l'âge, l'origine, l'état de fortune, l'orientation sexuelle de la personne, etc.

Brupartners : En quoi les droits fondamentaux ont-ils été menacés par les mesures mises en place pour limiter la propagation du COVID-19 ?

Emilie Van den Broeck : Lorsqu'une crise se produit, en l'occurrence ici, une crise sanitaire, la première réaction consiste généralement à prendre des mesures d'urgence. Ces mesures, adoptées très rapidement et dans

Proportion mensuelle des signalements COVID par rapport aux signalements totaux pendant 200 jours (1^{er} février - 19 août 2020) :



“ Il est important que l'ensemble des mesures de protection mises en place depuis le début de la pandémie liée au COVID-19 s'inscrive dans la durée ”

un contexte incertain, sont susceptibles de négliger la prise en compte de certains facteurs.

Par exemple : l'interdiction générale de s'asseoir sur les bancs publics est une mesure visant à protéger la santé publique, mais elle impacte de manière disproportionnée les personnes âgées ou en situation de handicap. Quand on limite certains droits (liberté de circulation, droit à la vie privée et familiale, droit de manifestation, etc.) pour assurer la protection d'autres droits (droit à la vie, droit à la santé, etc.) il faut **veiller à prévoir des exceptions appropriées** pour que l'équilibre entre les différents droits fondamentaux soit préservé, pour le plus grand bénéfice de toute la société.

Marisa Fella : Dans ce rapport, nous avons voulu parler des droits liés à la vie en société car l'épidémie a fortement bousculé les dispositifs assurant ces droits. En même temps que la vulnérabilité des individus eux-mêmes, c'est la vulnérabilité de tout le système qui a été mise en exergue... Alors même que c'est ce système qui devrait assurer nos droits en tant qu'individus, mais aussi notre confiance dans un consensus social, dans un État providence qui fait sens.

“ Il faut veiller à prévoir des exceptions appropriées pour que l'équilibre entre les différents droits fondamentaux soit préservé, pour le plus grand bénéfice de toute la société ”

Brupartners : En tirant les premières leçons de la crise du COVID-19, quelles seraient les mesures à prendre ou les recommandations à formuler pour corriger les inégalités vécues à Bruxelles pendant cette période ?

Emilie Van den Broeck : Les mesures prises au cours de la deuxième vague tiennent déjà compte d'une série de recommandations formulées durant la première vague. C'est une évolution qui est encourageante.

Ceci dit, la situation sanitaire et les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont contribué à creuser des inégalités préexistantes. C'est pourquoi l'un des grands défis actuels est de mettre en place **un plan d'actions à long terme**, en collaboration avec la société civile et qui soit doté de financements structurels suffisants pour permettre une relance économique qui bénéficie en tout premier lieu aux personnes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables.

Marisa Fella : Nous avons déjà souligné combien les mesures prises étaient calibrées sur ce que l'on pense être un standard, pour ensuite être adaptées. Il faudrait donc davantage consulter, entendre les citoyens et citoyennes et veiller à ce que les mesures d'urgence et/ou leur application rassemblent la société plus qu'elles ne la scindent. ■■■

[ERRATUM] Lors de sa publication en septembre 2019, des parties de l'interview ci-après ont malencontreusement été mélangées avec celles d'une autre interview. Brupartners propose, au sein de ce nouveau numéro du Magazine de Brupartners, la version corrigée de cette interview et présente toutes ses excuses pour cet incident indépendant de sa volonté.



Myriam Gérard

Myriam Gérard (CSC) a assuré la Présidence du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (N.D.L.R. Devenu Brupartners en 2020) entre 2010 et 2012. Au cours de sa carrière auprès du Conseil, elle a également siégé dans plusieurs des Commissions.

Le Conseil : Créé le 8 septembre 1994, le Conseil fête aujourd'hui ses 25 ans d'existence. Quel regard, bilan posez-vous, en particulier sur la période entre 2005 et 2015 que vous avez bien connue ?

Myriam Gérard : D'une petite structure au statut d'ASBL, perdue dans la tour du WTCII, le Conseil est progressivement devenu une institution dotée d'un secrétariat aux moyens d'actions plus étendus et d'une direction digne de ce nom. Le déménagement du Conseil dans ce que les interlocuteurs sociaux ont décidé de nommer « la Maison de la Concertation » (magnifique bâtisse située entre la place Madou et la place de la Liberté), l'organisation mensuelle des Débats du Conseil, de colloques annuels, tout cela a contribué au rayonnement de cette institution à vocation plutôt discrète, mais dont nous tenions à ce qu'elle ouvre ses portes.

Le plus impressionnant est toutefois l'extension du volume du travail réalisé par les membres du Conseil et du Secrétariat pour remplir les missions qui sont imparties au Conseil, au fur et à mesure de l'élargissement du champ de compétence

« Les 25 ans du CESRBC »¹

Avec Myriam Gérard

des Régions : la production d'avis suite aux demandes du Gouvernement bruxellois, parfois dans des délais épouvantables, auxquels s'ajoutent les avis d'initiative, une concertation sociale de plus en plus intense et complexe au travers du CBCES, etc.

Le Conseil : En 25 ans, beaucoup de choses ont changé. Quelles évolutions majeures avez-vous constatées ?

Myriam Gérard : Si je m'en tiens à la dynamique propre à la Région, je pointerais d'abord l'intensification de la concertation entre le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux, mais aussi des changements de méthode loin d'être anodins.

Ainsi, en 2010, les interlocuteurs sociaux avaient obtenu du cabinet du Ministre-Président Charles Picqué un important délai pour retravailler considérablement la première mouture du Pacte de Croissance Urbaine Durable - New Deal). Des politiques croisées se sont développées, encore trop timides, mais essentielles pour donner de la chair à une approche plus systémique et transversale des enjeux d'emploi, de formation et d'enseignement, confinés dans des niveaux institutionnels distincts. L'Alliance Emploi-Environnement suscita quant à elle une formidable concertation des acteurs de la construction. Avec le Gouvernement Vervoort, la Stratégie 2025 - Go4 Brussels 2025² a vu l'éclosion du concept des « priorités partagées » ; les interlocuteurs sociaux appréciant d'être consultés davantage en amont du processus d'élaboration des politiques.

Tournant majeur dans notre histoire politique, le transfert d'importantes compétences du Fédéral vers la Région et les Commissions Communautaires

a bouleversé le travail du Conseil. Conjointement à une tentative de dialogue avec les Conseils wallons et flamands, des questions fondamentales y ont été débattues : dans une Région en plein boom démographique, qui voit la pauvreté des enfants gagner du terrain, et les familles à revenu moyen-supérieur la quitter, comment accueillir des compétences aussi sensibles que la politique familiale au travers du transfert des allocations familiales vers la COCOM, sachant que les moyens ne seront pas entièrement transférés ? Quels montants octroyer ? Faut-il privilégier certaines familles ? Quid du volet santé ? L'OIP Iriscare, créé en mai 2018, et qui, à la demande des interlocuteurs sociaux sera composé de 2 branches, l'une sociale, l'autre allocations familiales, respectera en tous les cas la tradition de concertation à la belge telle qu'elle fonctionnait au Fédéral.

Le Conseil : Selon vous, quelles sont les grandes tendances auxquelles il faudra s'attendre en matière de concertation sociale dans les prochaines années ?

Myriam Gérard : La co-gestion d'Iriscare devrait monopoliser beaucoup d'énergie, puisque chacun devra y trouver ses marques... Les arbitrages financiers auxquels le Gouvernement sera confronté (La Région va-t-elle compenser le rabotage du budget transféré pour la santé et les allocations familiales ?) méritent d'être explicités devant les interlocuteurs sociaux. Le logement, qui fait l'objet désormais d'une Commission spécifique au Conseil, mérite d'être haut placé dans l'agenda des travaux du Conseil, tant il est le nœud d'autres enjeux. Quant à la Déclaration de politique régionale du 18 juillet 2019, il se fixe 3 objectifs fort ambitieux : répondre à l'urgence sociale (le logement est ainsi judicieusement traité dès les premières

¹ N.D.L.R. : Au moment de la 1^{ère} publication de cette interview, Brupartners s'appelait encore « Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) ». L'interview faisait partie d'un dossier spécial consacré aux 25 ans du CESRBC. La rédaction a donc fait le choix, pour cette interview, de laisser les mentions « Le Conseil » telles quelles.

² N.D.L.R. : Devenue « Stratégie Go4Brussels 2030 » en 2020.



pages), à l'urgence climatique et enfin, améliorer la gouvernance. Elle promet une approche intégrée, qui invite aussi les entreprises, à tout le moins petites et moyennes, à entrer dans cette dynamique et fait appel à la participation des citoyens, sans négliger pour autant la concertation.

Le Conseil : Quelle est votre vision pour l'avenir du Conseil, son rôle et ses missions au sein de la concertation sociale à Bruxelles ?

 **Myriam Gérard** : Le mot d'urgence, brandi depuis longtemps dans de nombreux cercles et donc bien usé, prend aujourd'hui un sens tout particulier : les rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, ceux du Giec, la mobilisation des Youth for Climate, et bien d'autres études ou mobilisations citoyennes sont là pour tenir le Conseil en éveil. La tâche du Gouvernement ne sera pas aisée.

J'emprunte à Marie-Laurence De Keersmaecker et à Pol Zimmer leur mise en garde publiée dans leur tout récent et impressionnant livre « Le logement à Bruxelles entre héritage et perspectives » : « *Développer une approche intégrée de cette multitude d'enjeux est certes un défi intellectuel, mais en réalité, comme on le verra dans cet ouvrage, c'est surtout un défi politique et démocratique complexe, mais essentiel vu les caractéristiques et les spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale à leur égard.* »

Formulons l'espoir qu'à tout le moins la définition de la méthode de travail à adopter dans la concertation se fera sans précipitation, mais sera au contraire mûrement réfléchie, et que les interlocuteurs sociaux interprofessionnels seront capables de faire bouger les lignes auprès de leurs membres, sans quoi, le Conseil perdrait beaucoup de crédibilité, tant auprès du Gouvernement que des jeunes générations.

Pour enfoncer le clou, puisque la Déclaration de politique régionale prône une vision à plus long terme, c'est aussi la trajectoire budgétaire d'ici 2024, suite à la VIème réforme de l'État Fédéral et aux

réformes fiscales récentes ou envisagées par le Gouvernement, que le Conseil serait avisé de bien maîtriser et de rendre public.

Le Gouvernement n'est pas tenu de justifier sa non prise en compte des avis du Conseil quand bien même ils feraient l'objet d'un vote à l'unanimité. Pour des avis importants, c'est extrêmement frustrant. Je plaide pour que le Conseil fasse une proposition réaliste au Gouvernement.

Je suis par ailleurs inquiète de l'énormité du champ que le Conseil et ses membres doivent désormais couvrir, sans garantie de moyens supplémentaires, vu la conjoncture économique annoncée et la situation sous contrainte de la Région. Par ailleurs, la complexité des enjeux et leur enchevêtrement dépassent les capacités d'entendement de tous les acteurs.

Aussi, à l'instar des conclusions des États Généraux de 2009, je plaide pour que l'on simplifie et articule les différentes procédures de concertation des acteurs de la ville telles le Conseil, la CRD (Commission régionale de développement), le Conseil de l'Environnement, la Commission Logement et la Commission Mobilité, afin de garantir un secrétariat de qualité, de faire gagner du temps à tout un chacun...et de favoriser une vision globale et transversale des enjeux majeurs en Région bruxelloise.

Par souci de cohérence avec leurs nouvelles compétences, il semble logique par ailleurs que les interlocuteurs sociaux interprofessionnels soient désormais représentés dans les commissions communautaires de la COCOF et de la COCOM qui ont trait au social/santé.

À l'instar du CESE Wallonie et du SERV, et à défaut d'autres lieux institutionnels, l'enseignement - en commençant par l'accueil de la petite enfance et le fondamental- devrait figurer dans les priorités du Conseil, le travail réalisé dans la structure de Bassin d'emploi n'épuisant pas le sujet. La pénurie d'enseignants est un très sérieux obstacle à toute réforme, et elle est particulièrement criante à Bruxelles ; les jeunes enseignants, à qui sont confiées les tâches les plus délicates (intérim, écoles plus exigeantes...), ne tiennent pas le coup.

Outre les efforts déjà accomplis par Actiris, des solutions innovantes s'imposent, loin des conservatismes. Un beau sujet à saisir d'un point de vue interprofessionnel également.

Enfin, je plaide pour que quiconque au Conseil appellera de ses vœux un Fédéralisme de coopération se sente obligé d'accorder à des modes concrets de coopération intra-bruxelloise toute la priorité.

Le Conseil : Quels sont les moments qui vous ont le plus marqué durant votre Présidence ?

 **Myriam Gérard** : J'ai eu des sueurs froides lors de ma première séance...18 points à l'ordre du jour, dont de lourds dossiers. Mais surtout de très bons souvenirs de l'ambiance cordiale qui a toujours prévalu dans les séances du Conseil, sans qu'elle empêche des divergences de vue de s'exprimer. Il me semble que chacun des interlocuteurs sociaux avait bien conscience de la fragilité et de la fragmentation des institutions à Bruxelles. Et cela invitait au dialogue.

Le Conseil d'Administration du Conseil a ainsi soutenu tout un travail qui me tenait à cœur sur l'ouverture progressive des jobs étudiants aux jeunes Bruxellois, plutôt que de les réserver exclusivement aux enfants de la direction ou du personnel, habitant le plus souvent dans un des deux Brabants. Ce n'est pas anodin : améliorer cela donne du sens aux études, à l'apprentissage, avant de faciliter la recherche d'un emploi.

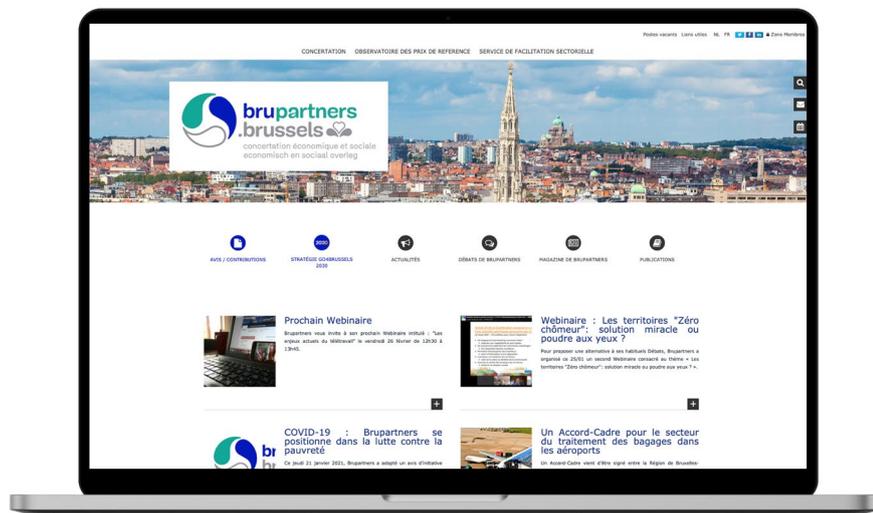
Un souvenir... Nous devons rendre un avis sur un rapport relatif à la pauvreté des jeunes. Le rapport soulevait l'absurdité de l'application du statut de cohabitant dans la législation chômage à des jeunes vivant en colocation ; certains pointaient aussi la situation de nombreuses femmes considérées comme cohabitantes et à la limite du seuil de pauvreté. Nous avons réussi à faire une proposition commune invitant à interroger les effets délétères du statut de cohabitant et de soumettre cela à l'étude. ■■■

Bon anniversaire !

Le site Internet de Brupartners obtient le label AnySurfer



© AnySurfer



Le site Internet de Brupartners (www.brupartners.brussels) a récemment obtenu le label « AnySurfer », certifiant ainsi que l'ensemble de son contenu est accessible pour tous, y compris les personnes porteuses d'un handicap, pour lesquelles la navigation sur Internet est parfois laborieuse (déficients visuels, sourds, malentendants, ...).

Le label assure également l'**accessibilité du contenu** à tous les utilisateurs, quel que soit le dispositif utilisé (tablette, smartphone, ordinateur portable, ...) ou les conditions d'environnement de l'utilisateur.

En certifiant l'accessibilité des contenus des sites Internet, applications mobiles et documents publiés en ligne, le label AnySurfer constitue une autre manière de réduire la **fracture numérique**.

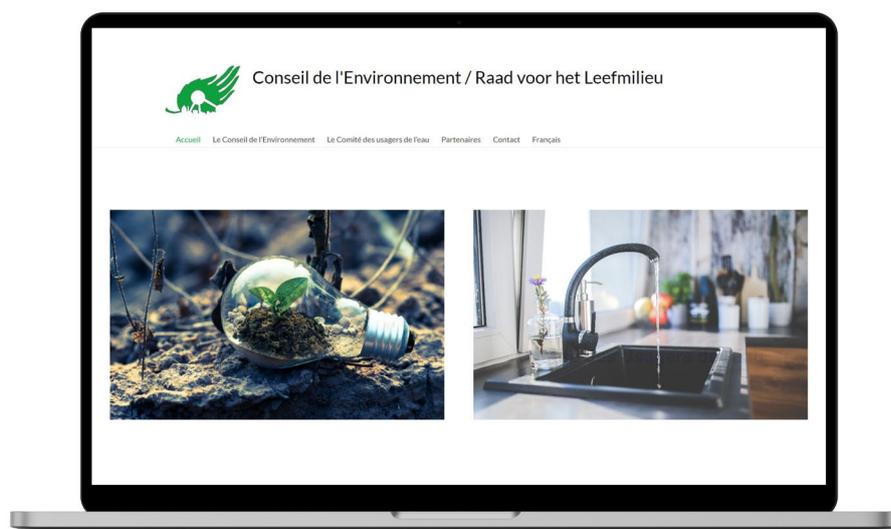
Le Conseil de l'Environnement dynamise son site Internet

Le site Internet du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC), dont le secrétariat est depuis peu assuré par l'équipe administrative de Brupartners, a fait peau neuve et présente désormais un design plus ergonomique, moderne et dynamique, ainsi qu'une navigation plus efficace.

Du point de vue du contenu, le site reprend l'ensemble des avis rendus par le CERBC (consultables dans leur intégralité), les dernières actualités ou encore des informations sur les réunions plénières.

(Re)découvrez le site du CERBC :
<https://www.cerbc.brussels>

© CERBC





Vade-mecum « Clauses sociales dans les marchés publics bruxellois »

Un vade-mecum « Clauses sociales dans les marchés publics bruxellois » vient d'être publié.

Son objectif : accompagner les acheteurs publics régionaux bruxellois dans la mise en œuvre de la circulaire du 26 novembre 2020. Cette dernière prévoit l'insertion, dans les marchés publics régionaux, de clauses sociales destinées à rencontrer les objectifs de formation et d'insertion des publics-cibles de la politique de l'Emploi menée par la Région.

Ce vade-mecum est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs et, en particulier, d'une concertation entre les interlocuteurs sociaux de plusieurs secteurs d'activités tels que la construction, le nettoyage, l'ICT, le gardiennage ou encore l'Horeca/catering.



Les travaux de concertation sectorielle, menés sous la coordination de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics, ont permis d'aboutir à des préconisations de clauses sociales types fonctionnelles, adaptées aux réalités des secteurs, et accompagnées de textes « modèles » à insérer dans les documents du marché à l'attention des acheteurs publics régionaux.

La dernière partie du vade-mecum propose également des textes standards pour l'ensemble des clauses sociales citées dans la circulaire.



[Le vade-mecum est disponible ici](#) ou sur le site internet d'Actiris, onglet « Employeurs ».

Marché du travail et origine – 4^{ème} Monitoring socio-économique



En Belgique, l'origine d'une personne reste un obstacle sur le marché du travail.

Pour contribuer à changer cette situation, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et Unia ont développé ensemble le 4^{ème} Monitoring socioéconomique.

Les données récoltées montrent que l'intégration des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail reste plus difficile que pour les personnes d'origine belge. Cet écart étant significatif,

de nombreuses années seront nécessaires pour que le taux d'emploi des personnes d'origine étrangère se rapproche de celui des personnes d'origine belge

Ce 4^{ème} rapport apporte également de nouvelles données et analyses, telles que le domaine d'études, une analyse du marché du travail au niveau des villes, l'analyse de trois groupes spécifiques (la seconde génération, les personnes d'origine UE et les personnes originaires d'Afrique subsaharienne) ou encore l'analyse des trajectoires des personnes ayant travaillé sous contrat article 60.



[Le rapport est disponible ici](#) ou sur le site internet d'Unia, onglet « Publications & Statistiques ».

Mars 2021 – n°34

Publication périodique de Brupartners

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26
1000 Bruxelles
02/205.68.68

www.brupartners.brussels
brupartners@brupartners.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Caroline Vinckenbosch

MISE EN PAGE :

Ideology – Schaerbeek

IMPRESSIONS :

DB Group – Anderlecht

ROUTAGE :

Trinôme - Schaerbeek

ILLUSTRATIONS :

Couverture : Shutterstock

Actualités : Pixabay, GO4Brussels 2030

Dossier : Auxivia, Bureau Économique de la Province de Namur, Bureau fédéral du Plan, Comité d'étude sur le vieillissement, Commission européenne, Daxue consulting, EurekaWEB, Famileo, famiDesk, Hitachi, INSEE, Kaspard, Kickstarter/Tombot, Kompai robotics, L'Echo, LifeLine, Neveo, Orangelinks, Pixabay, Philips, Robots.nu, Sciences et Avenir, Senior Montessori, Silvereco, Silver Valley, UNIPSO, YouTube Ubiquid.

Focus : Pixabay

Débats/Webinaires de Brupartners : Belga Image, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Unia

Brèves : AnySufer, CERBC

Publications : Actiris, Unia

COMITÉ DE RÉDACTION :

Actualités : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Dossier : El Mahdi Amranijai, Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Focus : Julie Millan, William Wright

Débats/Webinaires de Brupartners : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Les Avis de Brupartners, Brèves et Publications : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Traduction : Rik Duynslager, Eric Vanderheyden

REMERCIEMENTS :

Simon Erkes, Olivier Brolis, Olivier Gillis, Marisa Fella, Emilie Van Den Broeck et Myriam Gérard pour les interviews accordées.